



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service des Assemblées  
Bureau du Conseil Municipal  
Tel : 04.94.36.30.81  
Fax : 04.94.36.86.53

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON**

**SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE**  
**2018**

**PROCÈS-VERBAL**

**Ville de Toulon**  
**Conseil Municipal**  
**du Vendredi 14 Décembre 2018**

M. Hubert FALCO – MAIRE - PRESENT

**ADJOINTS**

M. CAVANNA	.....	MME AUDIBERT	.....
M. CHENEVARD	.....	M. JEROME	.....
MME ANDREOTTI	.....	MME BERARD	.....
M. TAINGUY	.....	MME MONDONE	.....
M. DI GIORGIO	.....	MME DEPALLENS	.....
M. BONNUS	.....	M. NAVARRO	.....
M. CHIARRIEZ	.....	M. CHARRIFTON	.....
M. LANDOLFINI	.....	MME VERDERY	.....
MME FEUNTEUN	.....	MME PAGANI-BEZY	.....
MME GHERARDI	.....	M. MAHALI	.....
MME MASSI	.....		

*PN à Mme GHERARDI*

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. AVERSO	.....	MME GERBY-GREFFLIN	.....
MME GLUCK	.....	MME ESCANDE	.....
MME RUVIRA	.....	MME FORTIAS	.....
M. CAMELI	.....	M. PELLETIER	.....
MME MARTIN-LOMBARD	.....	M. MORENO	.....
MME LEVY	.....	MME PASQUALI-CERNY	.....
M. LE BERRE	.....	MME BENDAHBI	.....
M. LEONI	.....	M. LE DU	.....
M. DHQ	.....	M. LAGAYE	.....
M. TROUILLAS	.....	MME LE GAC	.....
MME PICCONI	.....	M. WAQUEL	.....
MME BILLET-JAUBERT	.....	M. DESGROES	.....
M. PUGET	.....	MME LAVALETTE	.....
MME GENETELLI	.....	M. NAVARRANNE	.....
M. TANGUY	.....	M. TOULZAC	.....
MME MANZANARES	.....	M. REBEC	.....
M. GUILHEM	.....	MME DRIQUEZ	.....
MME MATHLOUTHI	.....	MME LEBEDEL-EYRIES	.....
MME FUJFX	.....		

*PN à M. MORENO*  
*PN à Mme FORTIAS*  
*PN à M. BONNUS*  
*PN à M. LEBEDEL-EYRIES*

KCMDFH1113 DU PRESENTS/PRESENTS SIGNATURE CM

## CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

### SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018

#### SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE .....	4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2018 .....	5
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS .....	5
FINANCES .....	8
CONTRATS PUBLICS .....	38
CULTURE - ANIMATION CULTURELLE .....	48
EXPOSITIONS .....	49
ÉDUCATION .....	51
PERSONNEL .....	52
ENFANCE .....	56
COMMERCE .....	58
JEUNESSE .....	62
ÉVÉNEMENTIEL.....	64
CONDITION ANIMALE .....	65
URBANISME.....	67
ÉLECTIONS-RECENSEMENTS .....	69
GESTION DU PATRIMOINE - FONCIER.....	70
QUESTION ORALE .....	72
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	74

## **CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON**

**SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 14 décembre à 09 H 00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

**— La séance est ouverte à 09 H 03 —**

**M. FALCO** :

Mes chers collègues, avant d'ouvrir notre séance du Conseil Municipal, je voudrais qu'on ait une pensée. On va observer une minute de silence, car une nouvelle fois le terrorisme aveugle a frappé la ville de Strasbourg, un des symboles chers à l'ensemble des communes françaises : le village de Noël. En pensant à cette horreur et à toutes les victimes, je vais vous demander d'observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg du 11 décembre 2018.)*

**M. FALCO** :

Merci.

Je voudrais m'excuser auprès du public, puisque ce matin la rentrée n'a pas pu se faire comme elle se fait habituellement, mais ce sont des mesures qui nous sont imposées par la vigilance rouge qui est installée actuellement. Excusez-nous de vous avoir contraints à passer par l'entrée principale de la mairie.

Je dois vous dire que la vie continue. Le marché de Noël reste bien sûr ouvert. Toutes les animations auront lieu. Nous avons pris des mesures de sécurité exceptionnelles avec nos propres sociétés de sécurité, avec un parfait partenariat entre la police municipale et la police nationale. Nous avons pris les dispositions qui s'imposaient pour cette situation. Monsieur le Préfet m'a fait savoir que dans le cadre de l'opération Sentinelle, nous allons avoir dès demain des militaires qui seront présents aussi dans notre ville et sur les lieux stratégiques.

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte notre séance publique et je vais demander à notre benjamin de procéder à l'appel.

### **APPEL NOMINAL**

**— Monsieur LE DU, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —**

***(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)***

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

Mme MASSI ..... Elle a donné procuration à Mme GHERARDI ;  
M. NAVARRO ..... Il a donné procuration à Mme VERDERY ;  
M. CAMELI ..... Il a donné procuration à M. MORENO. Vous savez que Michel CAMELI se bat contre la maladie. On lui souhaite de pouvoir revenir parmi nous le plus vite possible ;  
M. TROUILLAS ..... Il a donné procuration à M. LE DU ;  
Mme MANZANARES ..... Elle a donné pouvoir à Michel BONNUS ;  
Mme BENDAHBI ..... Elle a donné pouvoir à Mme FORTIAS ;  
M. REBEC ..... Il a donné pouvoir à Mme LEBEDEL.

-O-

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2018**

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

*(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**M. FALCO :**

Je vous remercie. Le quorum est atteint.

On va poursuivre notre séance. Je mets aux voix, si vous le permettez, le procès-verbal de la séance du 16 novembre ainsi que le compte rendu des décisions, page 2 de l'ordre du jour.

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole. Vous me l'avez demandée.

**M. NAVARRANNE :**

Oui, merci Monsieur le Maire.

Sur ce compte rendu, juste à la page 82, on avait eu ce débat-là et donc vous annonciez que vous minutiez le temps de parole de la séance précédente. Juste parce qu'en fait on a fait un calcul très rapide sur le compte rendu. En fait, on se félicite du fait que Monsieur le Maire ait parlé la moitié du temps, ce qui est tout à fait légitime, et que l'autre moitié, c'est plutôt bien réparti puisque la gauche et le Rassemblement National, c'est-à-dire l'opposition, a eu une moitié du temps de parole sur la deuxième moitié restante, donc c'est-à-dire que c'est assez, somme toute, équilibré. Donc, c'est bien d'avoir des débats, mais c'est bien aussi de noter qu'on n'a pas plus parlé que vous et ce qui est très légitime.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Non mais Monsieur NAVARRANNE, vous êtes jeune : vous ne connaissez pas les règles des assemblées. À l'Assemblée Nationale ou au Sénat, le temps de parole du Premier Ministre n'est pas limité. Par contre, le temps des échanges est minuté et depuis que la République existe, dans un débat municipal, où que ce soit, le temps de parole du maire n'est pas minuté. C'est la règle. Alors, ne comparez pas mon temps de parole avec celui de l'opposition. Ne dites pas : « *Vous avez parlé.* » Heureusement que le maire parle puisque c'est le maire qui vous propose des délibérations ! Avant de vous les proposer, il vous les expose. Vous le comprenez. Vous êtes assez intelligent pour le comprendre. Donc, ne comparez pas mon temps de parole avec le vôtre. Je pourrais parler, si j'en avais envie, une journée entière. Personne ne m'en empêcherait. C'est la règle.

Votre comparaison, c'est une comparaison un peu bizarre puisque vous dites : « *Vous avez partagé le temps de parole avec l'opposition et moi, et puis d'un autre côté, la moitié pour ma majorité, la moitié pour l'opposition.* » Vous ne l'avez jamais minuté. Vous avez beaucoup parlé. C'est bien. Continuez à le faire ! C'est Noël : joyeux Noël ! On va vous écouter avec grand plaisir ce matin. Je vous donnerai la parole chaque fois que vous allez me la demander et on va vous écouter. Quand vous parlez, cela me permet de vous répondre. Quel plaisir ! C'est tout. Merci Monsieur NAVARRANNE.

Pas d'autre(s) remarque(s) ? Madame VERDERY, pardon ! Vous vouliez parler, Madame VERDERY ?

**Mme VERDERY :**

Oui.

**M. FALCO :**

Allez-y.

**Mme VERDERY :**

C'était juste pour information pour Monsieur NAVARRANNE, qui était bien jeune à l'époque, mais à l'époque où Jean-Marie LE CHEVALLIER était maire de Toulon, il y avait un temps minuté pour les élus qui correspondait à une minute par élu. Vous êtes six élus, donc cela veut dire qu'ils ont six minutes de temps de parole sur chaque délibération.

**M. FALCO :**

Monsieur LE CHEVALLIER donnait une minute par élu, donc vous auriez six minutes. Mais avec moi, ce n'est pas le cas : je suis un républicain ouvert et je vous laisse parler.

Je vous le dis : quand vous parlez, cela me donne le plaisir de vous répondre. Quel bonheur et quel plaisir ! Je suis un homme de débat. Le débat ne m'a jamais dérangé. Autrement, on ne s'occuperait pas de débats publics si le débat nous dérangeait. Mais de grâce, ne comparez pas le temps de parole du maire avec celui de l'opposition ! Là, vous faites une petite erreur volontaire parce que vous le savez. Vous êtes assez fin pour le savoir. Votre explication est donc nulle et non avenue.

Merci Sophie.

Je mets aux voix le procès-verbal de la séance du 16 novembre ainsi que le compte rendu des décisions. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Ils sont adoptés et je vous remercie.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.**

**Acte est pris du compte rendu des décisions.**

-O-

## **FINANCES**

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

**01.1.01**

### **Adoption du budget primitif - Exercice 2019**

#### **M. FALCO :**

Le maire va prendre la parole, Monsieur NAVARRANNE, pour vous exposer le budget primitif, qui est l'acte essentiel de la collectivité, pour l'année 2009. 2019, excusez-moi ! Quel bonheur si on pouvait revenir en 2009 ! La rivière ne coule que dans un sens hélas !

Le budget primitif qui vous est présenté aujourd'hui, cela ne vous étonne pas, est fidèle aux orientations budgétaires que nous avons débattues lors de la dernière séance de notre Conseil Municipal en novembre.

Ce budget primitif porte sur un total de 294 millions d'euros, dont 194 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 100 millions d'euros pour la section d'investissement.

Les transferts de compétences qui sont intervenus de par la loi, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, au bénéfice de la Métropole, ont impacté le volume du budget de fonctionnement. La diminution par rapport à 2018 est de 22 millions d'euros pour les dépenses et de 19 millions d'euros pour les recettes.

Au-delà de ces transferts imposés, les efforts réalisés sur nos charges contribuent également à cette baisse. Avant les transferts, de 2014 à 2016, les charges de fonctionnement de la Ville ont baissé de 4 millions d'euros, économie réalisée qui nous a bien sûr permis en partie d'absorber la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui s'est chiffrée à un peu plus de 12 millions d'euros. Dans l'année 2018 d'ailleurs, hors transferts, les dépenses de fonctionnement ont encore baissé de 0,1 %.

Nous avons veillé, et dans des conditions qui n'ont jamais été aussi difficiles, à ce que les ambitions pour la Ville pour 2019 puissent être financées sans prendre le risque d'une pénalité financière de la part de l'État. Effectivement, les efforts accomplis sur nos charges de gestion depuis des années, qui seront poursuivis d'ailleurs sur le prochain exercice, nous ont permis de dégager les marges de manœuvre nécessaires. Vous l'avez très bien compris : quand on dit que l'on a baissé les charges de fonctionnement de 0,1 %, on a subi, nous, les charges fixes, comme vous tous, comme les citoyens, les tarifs imposés (l'eau, l'électricité), toutes les charges fixes que subit une ville. Une ville est un grand foyer ; la nôtre de 170 000 habitants. Dans chaque foyer, on subit des charges fixes qui se chiffrent à 2 ou 3 % de plus par an. Malgré cela, nous avons baissé les charges de fonctionnement de 0,1 %.



La limite à ne pas dépasser (+1,2 %) fixée par l'État est pour notre part respectée. Donc, on s'en félicite. On ne sera pas pénalisés.

La dotation globale de fonctionnement, il faut le savoir, représente 20 % des ressources de fonctionnement de la Ville parce que je sais que certains disent : « *Ah ! les maires se plaignent toujours. Mais ce n'est pas vrai : cela n'a pas baissé !* » Il nous manque 12,5 millions d'euros en quatre ans. Cela n'a pas baissé... Oui, cela a baissé ! D'autant plus que la dotation globale de fonctionnement, c'est 20 % des ressources de la Ville.

On va tenir nos engagements, c'est-à-dire que pour la dix-huitième année consécutive, nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité locale qui, je le rappelle, sont inférieurs à la moyenne des villes de la même strate. Je vais les citer :

- 19,35 % pour la taxe d'habitation (la strate, c'est 21,56 %) ;
- 23,90 % pour la taxe foncière (la moyenne de la strate étant de 24,32 %).

D'ailleurs, je rappelle que l'évolution réelle de nos bases ne sera connue qu'à travers la loi de finances qui nous sera signifiée au premier trimestre 2019. Donc, nous voterons ces taux en mars. Aujourd'hui, on va s'appliquer à reconduire en mars, pour la dix-huitième année consécutive, les taux sans aucune augmentation.

Des inquiétudes, oui, mes chers amis. Je vous le disais, mes chers collègues pardon : l'année 2019 sera la deuxième année de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation. Il faut savoir que cette réforme va entraîner à terme, pour la Ville, une perte de 30 millions d'euros sur la fiscalité directe. L'État assure que cette perte sera compensée, mais encore aujourd'hui, on ne nous donne aucune garantie, on ne donne aucune garantie aux communes sur le maintien de cette compensation et comment. Par exemple, ils avaient dit que les taxes sur les carburants serviraient en partie à compenser les ressources des maires. Vous avez suivi l'actualité : les taxes sur les carburants sont annulées, ces taxes qui ne profitent à l'écologie qu'à 0,5 % ou 1 % et qui viennent renflouer le budget de l'État.

On est inquiets. La taxe d'habitation assurait un lien entre l'usager, le contribuable et les services publics communaux. On aimerait bien que l'État nous définisse la ressource de substitution pour les collectivités concernées. Mes chers collègues, comme les 36 000 villes de France, nous sommes contraints de construire des budgets avec des dotations précaires et des ressources fiscales en voie de disparition. Excusez-moi, mais puisqu'on me l'a promis, j'ai mis les ressources de 30 millions d'euros à hauteur de ce que la taxe d'habitation nous rapportait. Si on ne m'en donne que 10, il va falloir qu'on fasse une DM, mais on sera bien embêtés. Donc, de l'inquiétude.

Prudence ! La taxe aux droits de mutation s'élève à 7 millions d'euros. Elle ne prend absolument pas en compte, dans notre inscription, le dynamisme actuel du marché de l'immobilier. Nous restons prudents et en deçà du montant que nous avons encaissé pour cette année parce que, je vous le disais, on construit des budgets avec des dotations précaires. Alors, il faut qu'on soit prudents. On ne sait pas ce qui peut nous arriver.

Globalement, les recettes de fonctionnement baissent de 19 millions d'euros, mais uniquement du fait de l'ajustement, vous l'avez très bien compris, de l'attribution de compensation versée par la Métropole, ce qui est normal.

Conformément aux éléments présentés à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, les dépenses de fonctionnement diminuent aussi fortement par rapport à 2018. Le budget de la Ville a dû réaliser de nouvelles économies, je vous le disais, notamment pour absorber l'inflation sur un an.

La Ville, et c'est un engagement que nous avons pris également au débat d'orientations budgétaires, a pris l'engagement de maintenir le niveau des services publics rendus à la population au niveau où il est aujourd'hui et de s'adapter aux besoins des Toulonnais, notamment dans le domaine de l'éducation, ce qui est très important, de la petite enfance, du sport ou celui, et c'est d'actualité, de la sécurité, puisque pas plus tard qu'hier une commission s'est réunie pour recruter quatre policiers municipaux supplémentaires.

Comme je l'ai annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, la masse salariale diminue de 10 millions d'euros au BP 2019 et passe à 124,4 millions d'euros. Cette baisse, je le dis de suite avant qu'on ne me le reproche, est due au transfert de personnel à la Métropole mais aussi, comme pour le fonctionnement, à la diminution des effectifs dans les directions restant à la Ville. Effectivement, nous avons mis en place une mesure efficace sur les non-remplacements de départs à la retraite. Les réorganisations ou mutualisations de services nous permettent de diminuer chaque année nos effectifs. Nous sommes passés de 3 154 agents fin 2014 à 3 004 agents fin 2018. En 2018, la masse salariale de la collectivité va connaître une diminution de près de 2 millions d'euros.

Concernant le soutien apporté aux associations, dans ce monde difficile, nous pensons que le monde associatif joue un rôle important dans la cohésion sociale des collectivités. Nous devons les soutenir. Nous maintenons le soutien apporté par la Ville aux associations. Nous sommes encore l'une des rares collectivités à le faire, puisque toutes les collectivités qui nous entourent baissent ce soutien aux associations. J'ai donc souhaité maintenir le montant des subventions au même niveau que les exercices précédents, soit à hauteur de 6,7 millions d'euros.

Au final et en comparaison, mes chers collègues, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant représentent pour Toulon 1 021 euros par habitant. Elles se situent nettement en dessous de la moyenne des villes de la même strate puisque cette moyenne est de 1 177 euros par habitant.

Je vous le dis : la maîtrise des charges de fonctionnement nous permet de dégager chaque année une épargne brute importante. Cette année, elle sera de 20 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2018. En 2018, il y a eu une économie de 18 millions d'euros. En 2019, il y aura une économie de 20 millions d'euros.

Le coût, et je vais y venir, encore faible du remboursement de la dette permet de consacrer une part importante de cette épargne à l'autofinancement, et l'autofinancement nous permet de financer nos dépenses d'investissement, c'est-à-dire que cette épargne nous sert de relais et nous permet de ne pas faire d'emprunt.

Le coût des dépenses d'équipement, justement, s'élèvera à 56 millions d'euros et est en augmentation par rapport à 2018. Hors attribution de compensation à la Métropole, les dépenses d'équipement passent de 43,4 millions d'euros à 46 millions d'euros, soit une progression de 6 %, malgré les contraintes financières imposées à la Ville et malgré qu'un dernier rapport de la Cour des Comptes dise que les dépenses d'investissement des collectivités en général, sur la France, sont en baisse de plus de 11 %. Nous, on va les augmenter de 6 %. On fait ce qu'on peut. D'ailleurs, les dépenses d'équipement représentent 223 euros par habitant pour la Ville de Toulon, et pour les communes de la même strate, elles s'élèvent à 213 euros par habitant. Donc, vous voyez que là aussi nous faisons des efforts importants.

Quelles seront les principales opérations d'investissement dans l'année 2019 ?

Vous le savez : la construction de la médiathèque qui sera l'une des plus grandes médiathèques régionales et qui méritera d'être vue, croyez-moi ! J'ai fait une réunion de chantier pas plus tard qu'au début de cette semaine. Moi-même qui ai conçu ce projet avec d'autres, qui ai pensé ce projet, j'ai été étonné de la qualité de cette médiathèque qui recevra 60 000 ouvrages à la disposition du public. Et je le précise une fois de plus, avant que d'autres le disent : cette ouverture ne se fait pas aux dépens des autres médiathèques qui seront maintenues sur l'ensemble de la ville, avec les horaires qui reviendront à leurs horaires normaux lorsque le personnel, qui effectue un travail remarquable d'inventaire de l'ensemble de nos livres sur la bibliothèque municipale actuelle, qui effectue un travail remarquable pour inventorier toutes les œuvres du musée, qui partent bien sûr dans un lieu protégé et donc qu'il faut inventorier, aura terminé son travail. Ce personnel nous a permis de terminer ce travail pour que les travaux du musée puissent commencer à partir du 1<sup>er</sup> janvier pour être à l'heure de 2019.

Sur ce site, on va aussi aménager le Jardin Alexandre I<sup>er</sup>, là aussi un jardin agrandi. Je peux le dire aujourd'hui puisque cela s'est passé mercredi : le site de Chalucet a été classé par le Ministère de l'Écologie en site éco-quartier. C'est tout à l'honneur des architectes qui ont réalisé ce magnifique projet. On a l'impression que c'est du béton qui est fait, mais non. Le site a été classé éco-quartier de par la qualité de son environnement, de par la qualité de son Jardin Alexandre I<sup>er</sup> qui a été agrandi, de par la qualité des eaux et de par la qualité urbanistique de ce projet. On nous avait demandé, comme à l'ensemble des villes qui ont des projets – et nous avons le plus grand projet européen en cœur de ville –, de faire un dossier et nous avons eu le label « éco-quartier », ce qui donne un label supplémentaire à ce projet magnifique de Chalucet.

Nous allons rénover le Musée d'Art. Nous allons poursuivre la rénovation dans nos écoles, dans nos crèches. On va poursuivre notre concession d'aménagement pour le renouvellement urbain en centre-ville. On va poursuivre nos travaux d'entretien sur l'ensemble de nos installations sportives et on va surtout aussi déployer et poursuivre notre politique municipale de sécurité sur l'ensemble de la ville. On va intensifier notre programme de vidéo-protection.

Voilà en gros les investissements que nous réaliserons dans l'année, sans avoir un recours trop important à l'emprunt qui réduirait nos marges de manœuvre budgétaire.

La dette, il faut en parler. C'est important. Elle est parmi les plus faibles de France : la quatrième plus faible de France pour les grandes villes les moins endettées. Elle sera de 85 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec un encours de dette par habitant de 505 euros alors que la moyenne des villes pour la même strate, c'est 1 169 euros.

Nous allons faire – on ne va pas vous étonner –, comme chaque année, un emprunt d'équilibre de 34,7 millions d'euros en votant le budget en décembre, ce qui nous permet de nous mettre au travail dès le 2 janvier, pas le 3 mais le 2, et après on ajustera cet emprunt en fonction des nombreuses occasions de budget supplémentaire qui sont toujours proposées bien sûr au Conseil Municipal.

Mes chers collègues, sans vous étonner puisqu'on a eu un débat il y a quelques semaines sur ce budget et qu'à la lettre nous avons respecté ce débat, voilà le budget primitif que je vous présente, qui porte sur un total, je le rappelle, de 294 millions d'euros, que je vous ferai voter pour 194 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 100 millions d'euros pour la section d'investissement.

Je cède la parole à ceux qui veulent bien la prendre. Monsieur NAVARRANNE, vous l'avez et gardez-la.

**M. NAVARRANNE :**

Je laisse d'abord la parole aux dames.

**M. FALCO :**

Vous voyez que l'esprit de Noël souffle dans cette assemblée !

*(Rires)*

**Mme LEBEDEL-EYRIES :**

Que de galanterie, merci beaucoup !

**M. FALCO :**

J'en suis très heureux parce que le maire doit savoir faire régner l'harmonie dans son assemblée. Allez, Madame LEBEDEL. Vous avez la parole.

**Mme LEBEDEL-EYRIES :**

Merci Monsieur le Maire et merci Monsieur NAVARRANNE.

J'aimerais commencer mon propos en parlant de la dette, effectivement qui est très basse : 505 euros par habitant. On ne peut que s'en féliciter. Toulon fait partie des bons élèves parmi les villes de la même strate. De la même manière, l'épargne brute est satisfaisante. Elle augmente même d'environ 3 millions d'euros par rapport au budget précédent. Donc, c'est très bien. Tout cela permet une certaine marge de manœuvre en termes d'investissement qui augmente certes, mais seulement de 1,2 %. Si des chantiers importants ont été menés ou sont en cours, d'autres restent à accomplir.

Pour en citer quelques-uns :

- En matière de petite enfance où malgré les efforts faits, beaucoup de demandes de place en crèche restent insatisfaites ;
- En matière d'accueil des adolescents ;
- En matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- Ou encore en matière de rénovation de la voirie qui, il faut bien le dire, dans une large proportion est en piteux état.

Bref, on se réjouira du fait que le taux d'investissement va dans le bon sens puisqu'il augmente effectivement, mais qu'une augmentation de 1,2 % est encore trop faible eu égard aux capacités budgétaires de la Ville et des chantiers qu'il reste à mener.

S'agissant maintenant des dépenses de fonctionnement, elles sont maîtrisées, comme de toute façon la loi de programmation 2018-2022 l'impose. Mais on peut tout de même regretter certains choix politiques qui ont été faits. Par exemple, on peut constater une baisse, alors légère certes mais c'est quand même dommage, de 30 000 euros pour les subventions aux associations par rapport au budget précédent. On constate également que l'entretien et la réparation de la voirie passent de 816 000 euros dans le budget précédent à 111 000 euros seulement dans ce budget 2019. Pourquoi une telle baisse alors même que, je l'évoquais précédemment dans mon intervention, les routes de notre commune auraient bien besoin d'être rénovées ?

Enfin, j'aimerais terminer mon propos en portant à votre attention des chiffres sur lesquels je souhaiterais avoir une explication. Tout d'abord, les fêtes et cérémonies passent de 0 à 190 000 euros, les foires et expositions de 1 200 euros à 17 000 euros, et les catalogues et imprimés de 41 000 euros à 148 000 euros. Pourquoi de telles augmentations ? Également un autre chiffre interpelle : c'est celui des frais de nettoyage des locaux qui passe de 193 000 euros dans le budget précédent à 693 000 euros dans le budget 2019. Donc pourquoi également une augmentation de 500 000 euros tout de même ?

Voilà, je vous remercie.

**M. FALCO** :

Oui, Madame LEBEDEL : nous reconduisons les crédits au centime près, mais à la demande du comptable, on nous a demandé de mettre ces chiffres sur les lignes. C'est donc une écriture administrative. On ne va pas baisser ni augmenter les fêtes et cérémonies. On ne va pas baisser ni augmenter les catalogues.

Vous savez, je suis prêt à vous démontrer qu'en matière de communication, Madame LEBEDEL, nous sommes la ville de l'agglomération, même avec nos 170 000 habitants, qui a le plus faible budget de communication. On n'a jamais fait d'excès ni en matière de catalogues, ni en matière de communication. On va reconduire les crédits. Le comptable nous a demandé de l'écrire comme cela pour équilibrer le budget.

Après, nous aurons aussi l'exposition PICASSO qui va coûter de l'argent à la Ville, qui sera largement subventionnée, qui n'est pas une folie pour la Ville parce que nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement. Ne me dites pas : « Vous faites de la croissance sur tel ou tel chapitre. » À la sortie, nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire qu'on les baisse. On ne les augmente pas. On reconduit chaque dépense.

Vous me dites : « Les investissements, vous pourriez faire mieux. » On peut toujours faire mieux. Quand on gagne un match de 30 points, on peut le gagner de 60 points. Mais jusqu'à présent, toutes les municipalités qui se sont succédé ont fait plus mal en investissement parce que nous avons un investissement qui est assez haut, un équipement qui est assez haut, je vous l'ai dit, de près de 45 à 46 millions d'euros. C'est difficile de dégager un investissement pareil alors que toutes les collectivités de France le baissent. Je vous l'ai dit. Vous, vous me dites : « Il faut faire mieux, il faut faire plus. »

Vous serez étonnée quand on va inaugurer Chalucet et vous direz aux Toulonnais : « Le maire aurait pu faire mieux. » Ma foi, on consacre à la Médiathèque Chalucet près de 11 millions d'euros, pour la part de la Ville.

Après, là aussi, le rôle du maire, c'est de concevoir un projet, de l'initier, de le lancer. Quand je dis « le maire », c'est avec son Conseil Municipal. Et après, il prend son bâton de pèlerin et il va se battre pour avoir des subventions. C'est cela, la bonne gestion. C'est cela, le rôle du maire aussi. Il ne reste pas assis en attendant que les choses se fassent. Vous allez être étonnée du pourcentage de subventions que nous avons obtenu sur l'ensemble du projet de Chalucet qui, je vous le rappelle, est un projet de 130 millions d'euros. Pour la faiblesse de nos investissements, Madame LEBEDEL... Vous le savez bien.

Je vous l'ai dit : on va rénover les bâtiments de l'éducation, de la petite enfance. Jamais on n'a eu autant de places disponibles dans nos crèches ! Jamais, Madame LEBEDEL ! Jamais ! Parce qu'on s'est battus, parce qu'on a sollicité les associations, parce qu'on a créé des partenariats. Jamais la Ville n'a eu autant de crèches mises à la disposition de la population. Vous dites que c'est vrai.

Nous allons travailler, nous allons continuer à faire les efforts que nous avons faits dans le renouvellement urbain. Vous n'allez pas me dire que là aussi on n'a pas été ambitieux. Quand je pense qu'on a démoli près de 95 bâtiments dans la vieille ville et qu'on continue. Êtes-vous allée voir, autour des halles, l'îlot Boucherie qui est en train de tomber ?

Il faut faire plus. Comment ? On va tout démolir alors ! Mais vous avez raison : vous êtes dans l'opposition, vous n'allez pas nous dire que ce qu'on fait est bien. Vous êtes là pour nous dire qu'il faut faire mieux.

À part l'exposition PICASSO qui sera une exposition exceptionnelle, mais enfin... Écoutez, notre musée va obtenir un label. Il l'a : « Musée de France ». Nous allons avoir des expositions, maintenant, qui seront des expositions nationales. Vous verrez que quand on fera le bilan de l'exposition PICASSO, on arrivera à bien équilibrer nos comptes aussi. Donc pas de folie, pas d'excès.

Vous me dites, concernant la voirie : « *Oh ! mais vous ne mettez que 100 000 euros.* » Mais non, Madame LEBEDEL ! Mais vous le savez. Vous êtes assez intelligente pour le savoir. Je ne pourrais pas en dire autant pour d'autres, mais à vous je vous le dis. Vous savez, Madame LEBEDEL, que la voirie a été transférée à TPM, à la Métropole. C'est la Métropole qui fait de la voirie.

Je vais vous les citer, les chantiers de voirie que nous allons effectuer et qui sont nombreux. Je les avais quelque part par là parce que je savais que vous alliez me le dire. Par exemple, le boulevard de Strasbourg. Je vais vous les donner. On va prendre le temps. On a le temps. On est bien ensemble ;

- Requalification du boulevard Bazeilles et de ses abords, Madame LEBEDEL : 10 millions d'euros ;
- Aménagement de l'avenue Siblas, Madame LEBEDEL : 5 millions d'euros ;
- Aménagement de l'avenue Général Pruneau : 2 millions d'euros ;
- On a terminé une tranche de la corniche Marius Escartefigue pour près d'un million d'euros. Allez la voir quand vous vous promènerez sur la corniche.

Tout cela, ce sont les investissements faits dans l'année par la Métropole pour la Ville, puisqu'on n'a plus la compétence « voirie ». Je ne vais pas mettre 30 millions d'euros pour la voirie. Vous voyez que les travaux de voirie sont importants.

Vous avez vu qu'on a des travaux sur le boulevard de Strasbourg également. On a refait tous les réseaux qui dataient de 1920. On refait les trottoirs. On refait l'éclairage. On va partir de Bir-Hakeim, on va aller jusqu'au Pont-du-Las. C'est en gros 12 millions d'euros.

Tous ces financements, Madame LEBEDEL, ce n'est pas la Ville ; c'est TPM, la Métropole, qui va les financer. Donc, la Ville participe parce que les investissements financés par la Métropole seront facturés à la Ville. Mais en attendant, on ne les met pas sur le budget. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas trouvé trop de travaux de voirie sur le budget. Et on va continuer l'entretien de la voirie dans les quartiers. Combien de kilomètres a-t-on faits, Yannick ?

### **M. CHENEVARD :**

Chaque année, sur les 300 kilomètres de voirie c'est-à-dire 600 avec les trottoirs, on fait en moyenne plus de 30 kilomètres d'aménagement de voirie.

Si vous êtes passée récemment du côté de l'Escaillon, vous avez vu par exemple que sur la rivière couverte on vient de terminer encore un aménagement avec la mise en place d'un revêtement isolant phonique. C'est tout à fait récent. Si vous passez dans ces quartiers de temps en temps, vous l'aurez constaté.

Et puis, il y a aussi l'entretien de la voirie. L'entretien de la voirie communale, c'est plus de 1,5 million d'euros par an, ce qui permet de maintenir à niveau une voirie qui souffre parce que les conditions climatiques sont de plus en plus rudes et cela nécessite donc des interventions régulières. D'où l'achat d'un camion enrobeur-projeteur qui nous permet désormais d'intervenir plus vite sur la voirie.

**M. FALCO** :

Comme vous êtes bonne en mathématique, je suis certain que vous avez additionné tous ces millions et que vous voyez que l'effort sur la voirie est très, très important. On trouve toujours des trous. Yannick vient de vous l'exposer et vous le savez : quand on a des pluies diluviennes comme nous en avons eu avec trois mois de pluie – on se serait cru en Normandie ! –, qu'est-ce qui a souffert ? La voirie, les toitures. La voirie a souffert, vous avez raison. Cela fait que nous sommes obligés de redoubler d'efforts pour l'entretien. Mais ne dites pas qu'on ne fait rien pour la voirie. Je pense vous avoir répondu, Madame.

Maintenant, on va passer la parole à Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE** :

Merci Monsieur le Maire.

**M. FALCO** :

Je vous écoute.

**M. NAVARRANNE** :

L'inquiétude que vous avez témoignée sur les incertitudes budgétaires, elle est partagée par tous. La suppression de la taxe d'habitation, sa compensation, c'est certain que cela pose un problème et cette incertitude, on l'a entendue, on vous a écoutés, vous en êtes un peu responsables : vous avez porté au pouvoir dans ce pays un homme qui avait dit qu'il le ferait. Moi, j'ai beaucoup de reproches à faire à Emmanuel MACRON, mais c'est vrai que quand il applique son programme – ce n'était pas le nôtre ; on était plutôt concurrents, totalement opposés à ce qu'il accède aux plus hautes responsabilités de l'État –, j'ai envie de vous dire, Monsieur le Maire, non pas tant pis pour vous mais tant pis pour nous. Cette responsabilité, elle ne peut pas non plus être totalement défaussée.

Alors, c'est vrai que cette incertitude, elle est peut-être latente, surtout quand le Président de la République se met à faire des annonces intempestives, incompréhensibles parfois, et elle ne répondra pas, je vais en venir plus sur le budget, mais elle ne répondra probablement pas à la grogne qui monte aujourd'hui, une grogne qui, oui, couvait depuis longtemps.



Sur le budget de la Ville, on pourrait trouver des choses très satisfaisantes. On les trouve puisqu'il nous arrive d'avoir des interventions parfois positives. On a tendance d'ailleurs à nous répondre : « *Si c'est pour dire du bien, ça ne valait pas le coup de le dire.* » Non, je trouve qu'il est parfois nécessaire de dire quand ça va dans le bon sens. Et puis des choses plus négatives ou des sommes, des programmes mal utilisés ou que l'on aurait utilisés ou que l'on voudrait voir utilisés de manière différente.

Alors Monsieur le Maire, je vais revenir sur quelques petites choses que vous avez pu égrainer. Oui, l'investissement est maintenu. C'est une chose positive. Oui, la bonne gestion qui est la vôtre, encore une fois et je tiens à le dire, dans des périodes délicates, mais malgré tout qui suivait une progression sur la lutte contre la dette. Ce sont des débats qu'on a incessamment, mais la lutte contre la dette démarrée dès 1995, le maintien de l'investissement et la récréation d'une épargne permettent effectivement d'envisager les choses de manière plus positive.

Mais à côté de cela, il y a aussi toutes les choses négatives utilisées et dites lors du débat sur lesquelles, Monsieur le Maire, j'aurai encore quelques questions à vous poser puisque ce coup-ci, on a les chiffres, ce qui est l'objet du débat, ce qui l'était moins sur l'orientation budgétaire.

Le personnel, Monsieur le Maire, vous en avez parlé. Je prends la page 4 qui est celle des informations générales. Notre inquiétude sur le personnel, elle était sur le ratio de la strate puisque celui, le pourcentage de la Ville de Toulon était important, plus important. Là, sur la page 4, j'ai 64,27 % de dépenses de personnel en rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, avec 58 % de moyenne de strate. Mais quand je prends les chiffres et que je refais une règle de trois, je trouve 71,9 %.

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, je vous arrête : Madame CÈZE a précisé à Monsieur WAQUET, Amiral, que c'était une erreur.

**M. NAVARRANNE :**

Ah pardon ! D'accord.

**M. FALCO :**

Les 64 % étaient une erreur. J'espère que vous vous parlez et que vous avez communiqué à Monsieur NAVARRANNE que le chiffre réel, c'est 72 %.

**M. WAQUET :**

Tout à fait.

**M. FALCO :**

Excusez-moi ! Vous savez, l'administration peut se tromper de ligne.

**M. NAVARRANNE** :

Tout à fait ! La seule chose, Monsieur le Maire, c'est à chaque fois qu'il y a un problème matériel...

**M. FALCO** :

C'était dans la délibération. Tout a été rectifié. Donc, ne me reprochez pas que... On vous a avertis avant. On vous l'a dit en Commission des Finances. Vous ne l'avez pas dit à Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE** :

Si, si, Monsieur le Maire ! Quand il y a des échanges en commission et qu'une erreur matérielle...

**M. FALCO** :

Cela arrive.

**M. NAVARRANNE** :

... est notée, permettez-moi juste...

**M. FALCO** :

Je l'assume parce que je ne dis pas que c'est mon personnel qui a fait l'erreur. J'assume toutes les erreurs qui se font dans cette ville.

**M. NAVARRANNE** :

Mais comprenez juste, Monsieur le Maire, que quand on arrive à une séance et que des erreurs ont été notées lors d'une commission, non mais d'accord, mais si le document...

**M. FALCO** :

Surtout quand vous n'avez pas grand-chose à dire en séance pour critiquer le budget.

**M. NAVARRANNE** :

Non mais j'aimerais bien peut-être pouvoir le continuer, mais...

**M. FALCO** :

Faites-le : on a tout le temps ! Je vous assure : je vais vous garder jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

**M. NAVARRANNE :**

Mais Monsieur le Maire, comprenez que quand on ouvre une séance, si le document en lui-même ne nous a pas été modifié, nous, on n'est pas censés savoir que la modification a eu lieu. Il me semble quand même qu'en matière budgétaire, soit on nous redonne un document... Je ne sais pas, la page, par exemple, corrigée. Mais si ce n'est pas le cas, il faut tout de même accepter qu'on vous refasse la remarque.

**M. FALCO :**

D'accord, Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE :**

Et donc ce ratio, Monsieur le Maire, est de 71,9 %.

**M. FALCO :**

72 % même.

**M. NAVARRANNE :**

Ce qui veut donc dire que... Et c'est un débat qu'on avait eu sur la question du personnel, le ratio. C'est vrai qu'il y a un effort qui a été fait sur les dépenses de fonctionnement et certaines plus faciles à régler, à diminuer que les dépenses de personnel. Les gens sont engagés avec des contrats où ils font leur carrière, mais tout de même...

**M. FALCO :**

Pas des contrats. Monsieur NAVARRANNE, vous permettez ? Je peux comme cela, tranquille...

**M. NAVARRANNE :**

Allez-y !

**M. FALCO :**

On a le temps. Après, je vous rends la parole et vous la gardez tant que vous voulez.

Vous le savez très bien parce que vous n'êtes pas bête, vous aussi, et que dans une mairie il y a des fonctionnaires, que la fonction publique a ses règles, que nous devons par exemple absorber le glissement vieillesse technicité, que nous devons absorber les augmentations qui nous sont signifiées, et que notre personnel a baissé en nombre. Je vous l'ai démontré. Mais que la masse salariale ne baisse pas, au contraire.

**M. NAVARRANNE :**

Mais Monsieur le Maire, vous êtes quelqu'un de très intelligent aussi.

**M. FALCO :**

Non, pas trop !

**M. NAVARRANNE :**

Mais vous savez qu'à la mairie de Toulon il y a des fonctionnaires et des contractuels. Permettez-moi de vous parler de contrats si je parle des contractuels.

**M. FALCO :**

Il n'y a pas beaucoup de contractuels, Monsieur NAVARRANNE. Vous êtes mal informé en matière de personnel puisqu'effectivement, quand vous étiez aux affaires, vous aviez beaucoup de contractuels, notamment dans les femmes de service qui étaient toutes contractuelles et que nous avons toutes titularisées. Nous leur avons donné un statut puisqu'on en a titularisé 87.

Je vous rends la parole. C'est bien, cet échange.

**M. NAVARRANNE :**

Merci Monsieur le Maire.

Le personnel municipal, quand il est en contrat, donc quand il y a des contrats, effectivement est plus facile en soi à traiter. On n'est pas forcé de renouveler. Mais en fait c'est exactement, si vous voulez, ce que j'étais en train de développer. C'est vrai que le fait d'aller au bout m'aurait permis peut-être d'être plus clair.

**M. FALCO :**

Mais vous êtes clair.

**M. NAVARRANNE :**

Mais non, Monsieur le Maire !

**M. FALCO :**

Mais si !

**M. NAVARRANNE :**

Donc à ce titre, Monsieur le Maire, ce ratio nous inquiète. Encore une fois, ce n'est pas récent. C'est un débat qu'on a et sur lequel...

**M. FALCO :**

C'est l'héritage.

**M. NAVARRANNE :**

... sur lequel vous avez déjà répondu, Monsieur le Maire.  
Cela fait, Monsieur le Maire, depuis 2001 que vous êtes maire.

**M. FALCO :**

Eh bien oui, j'assume !

**M. NAVARRANNE :**

Monsieur le Maire, je veux bien tout entendre ! Tout !

**M. FALCO :**

Non mais d'accord ! Vous entendez tout ! Mais en 2001...

**M. NAVARRANNE :**

Mais si à longueur de temps, Monsieur le Maire, vous vous référez aux années...

**M. FALCO :**

Oui, c'est l'héritage ! Mais pourquoi ?

**M. NAVARRANNE :**

Mais tout le monde pourra se référer aux années TRUCY, aux années ARRECKX, à Edouard LE BÉLLEGOU et pourquoi pas à la Révolution française enfin ?! Cela devient absurde !

**M. FALCO :**

Je ne peux pas le modifier, Monsieur NAVARRANNE, parce que les chiffres sont les chiffres ! Quand je suis arrivé, il y avait 214 millions d'euros de dette. C'est l'héritage ! Et je resterai encore peut-être deux mandats de plus, je dirai toujours que c'est un héritage !

**M. NAVARRANNE :**

Mais on peut faire la chronologie historique !

**M. FALCO :**

Vous avez augmenté la masse salariale de 60 % !

**M. NAVARRANNE :**

C'est faux !

**M. FALCO** :

C'est l'héritage !

**M. NAVARRANNE** :

Vous savez que c'est faux !

**M. FALCO** :

Mais non, ce n'est pas faux !

**M. NAVARRANNE** :

Il y a un rapport de la Cour des Comptes, Monsieur le Maire !

**M. FALCO** :

Mais non, c'est juste !

**M. NAVARRANNE** :

Vous ne pouvez pas dire n'importe quoi !

**M. FALCO** :

Vous n'avez pas baissé la masse salariale quand vous étiez au pouvoir.

**M. NAVARRANNE** :

Arrêtez de dire n'importe quoi ! Mais reprenez le rapport de la Cour des Comptes sur la gestion !

**M. FALCO** :

En 2001, quand je suis arrivé, c'était comme cela. Le jour où je partirai, en 2030 ou en 2040, je dirai : « Voilà : moi, je suis arrivé, il y avait cela. Je pars, il y a cela. » C'est cela, l'héritage. C'est ce que j'ai fait au Conseil Général : quand je suis parti, il n'y avait plus de dette. J'ai dit : « Quand je suis arrivé, il y avait tant de dette. Je pars, il n'y a plus de dette. » Il ne restait plus de dette. Quand je suis parti de la mairie de Pignans, j'ai dit : « Quand je suis arrivé il y a 18 ans, il y avait tant de dette, je pars avec tant de dette ; tant de personnel, je pars avec tant de personnel. » Excusez-moi : il faut le faire, cela ! C'est important.

Après, j'assume ma gestion depuis 2001. Vous verrez : je vais en faire le bilan. Mais les chiffres sont les chiffres. Je suis parti avec tel handicap. J'arrive comme cela.

Allez, continuons ! C'est passionnant !

**M. NAVARRANNE :**

Merci Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Je vous écoute calmement. C'est bien de débattre.

**M. NAVARRANNE :**

Là, en revanche, je vais aborder une question à laquelle vous ne pourrez rien devoir au passé. Élément utile, c'est dans cette baisse enfin – c'était un petit peu le cas l'année dernière mais cette année beaucoup plus – les effets de la mutualisation. Et là, c'est la chose positive. Chose négative : cela arrive, création de l'intercommunalité : 2002. Cela arrive en 2018 et 2019, c'est-à-dire qu'il nous aura fallu attendre un long périple pour enfin voir des économies être sensibles dans notre budget.

Mais Monsieur le Maire, et je me permettrai de terminer là-dessus, vous ne pouvez pas non plus dire : parce que je fais des choses, vous ne pouvez pas les critiquer. Et c'est un peu tout à l'heure, pardonnez-moi mais oui, je l'ai pris un peu comme du mépris, la réponse que vous faisiez notamment sur la question de la voirie. Oui, les grands travaux de voirie sont maintenant gérés, sur le fait du prince, par la Métropole.

**M. FALCO :**

Non mais attendez, je vous reprends : oh Amaury ! Ce n'est pas le fait du prince ; c'est la loi. Je ne suis pas un prince.

**M. NAVARRANNE :**

La loi n'obligeait pas à passer...

**M. FALCO :**

Je ne suis pas Louis XVI.

**M. NAVARRANNE :**

La loi n'obligeait pas à passer...

**M. FALCO :**

Cela lui coûte à Louis XVI, vous voyez.

**M. NAVARRANNE :**

La loi n'obligeait pas à passer en Métropole. Vous avez fait le passage en Métropole.

**M. FALCO** :

La loi ne nous imposait pas de passer en communauté d'agglomération.

**M. NAVARRANNE** :

Bien sûr !

**M. FALCO** :

Mais c'est une chance ! Je l'ai dit : quelle chance !

**M. NAVARRANNE** :

Mais Monsieur le Maire, le débat ne se pose pas là. Mais vous pouvez tout de même...

**M. FALCO** :

Ah ! Mais alors où se pose-t-il ?

**M. NAVARRANNE** :

Mais je vais vous le dire où est-ce qu'il se pose. En fait, c'est simplement, si vous voulez, dans une intervention, si on fait du gruyère, effectivement, cela manque un peu peut-être de saveur. Monsieur le Maire, quand je dis...

**M. FALCO** :

C'est bon le gruyère.

**M. NAVARRANNE** :

Cela devient de plus en plus industriel et de moins en moins artisanal hélas !

Monsieur le Maire, je dis « *le fait du prince* ». Pardon ! Si vous voulez, je peux utiliser une autre formule. Vous avez choisi...

**M. FALCO** :

Je ne suis pas un prince : je suis un maire.

**M. NAVARRANNE** :

Monsieur le Maire, vous avez choisi de transformer cela. Comprenez simplement qu'au Conseil Municipal de Toulon, ce n'est pas une critique absolue de votre choix. Mais comprenez qu'au Conseil Municipal de Toulon, où les gens sont élus et sont repérés par les habitants, pas les élus communautaires ou maintenant métropolitains hélas ! Les élus municipaux sont connus relativement, pour ceux de la minorité. Mais c'est à eux que les gens s'adressent et comprenez, Monsieur le Maire, qu'au Conseil Municipal on aille vous parler...



**M. FALCO** :

Il ne se prend pas pour un prince : il dit que les Toulonnais ne connaissent que les élus de la minorité ! Mes chers collègues de la majorité, vous êtes inconnus !

**M. NAVARRANNE** :

Monsieur le Maire, je viens de dire exactement l'inverse ! Je viens de dire, Monsieur le Maire...

**M. FALCO** :

On ne vous comprend pas. Vous vous mélangez les pinceaux.

**M. NAVARRANNE** :

Même la gauche m'a compris cette fois-ci ! Merci, mes chers collègues.

Non, non, mais Monsieur le Maire, j'ai dit exactement l'inverse.

**M. FALCO** :

Madame DRIQUEZ, Monsieur NAVARRANNE, même combat !

**Mme DRIQUEZ** :

Non !

**M. FALCO** :

Si, Madame DRIQUEZ ! Vous l'assumerez. Je vous le rappellerai.

**Mme DRIQUEZ** :

J'ai un cerveau aussi. J'ai compris la phrase que Monsieur NAVARRANNE a dite, c'est tout.

**M. FALCO** :

Je n'ai jamais dit que vous n'aviez pas de cerveau.

**Mme DRIQUEZ** :

Vous savez, avec les réflexions que vous faites...

**M. FALCO** :

Je ne vous ai jamais citée, Madame DRIQUEZ. Je ne me permettrais pas de vous dire que vous n'avez pas de cerveau quand même ! Votre cerveau nous éclaire !

**M. NAVARRANNE :**

C'est bien parce qu'en fait du coup j'ai l'impression qu'on est en train de revivre non pas un exposé sur le budget, mais un autre débat d'orientations budgétaires.

**M. FALCO :**

Alors, où voulez-vous en venir, Monsieur NAVARRANNE ?

**M. NAVARRANNE :**

Monsieur le Maire, très sincèrement, je ne sais pas comment vous envisagez les choses, mais si vous voulez, là, très concrètement, on ne comprend absolument plus rien à ce que j'essaie de dire. Même moi je m'en rends compte ! Est-ce que vous pouvez juste me laisser trois minutes sans me couper ?

**M. FALCO :**

Je vous ai déstabilisé alors. Excusez-moi, Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE :**

Non. Ce n'est pas une question d'excuse, Monsieur le Maire, mais enfin soit, si vous voulez un débat, moi je vous propose d'aller vous retrouver sur un plateau de télévision et là si vous voulez un débat, on peut l'avoir.

**M. FALCO :**

Sans problème ! Le temps viendra.

**M. NAVARRANNE :**

Mais Monsieur le Maire, sur une intervention sur un budget sur laquelle personne ne vous a coupé dans l'exposé légitime que vous avez posé, si à chaque fois qu'on essaie de développer une idée, qu'au milieu de l'idée vous coupez la personne, effectivement plus personne n'y comprend rien.

Moi, j'étais en train de vous dire que les gens identifiaient leurs conseillers municipaux. Je disais même, par la notoriété, moins les élus de la minorité qui sont forcément moins en avant. C'est là aussi très légitime. Mais malgré tout...

Mais ma chère collègue, vous reprendrez le procès-verbal parce que vous êtes très procéduriers. Enfin, c'est quand même incroyable à ce point !

Mais donc les gens viennent nous voir quand ils nous croisent. On les entend dans les CIL et les problèmes dont ils nous parlent et la question de la voirie, elle n'est pas totalement indépendante de la chose municipale. Monsieur CHENEVARD, vous l'avez dit. Il apparaît légitime et c'est aussi un des points que je voulais aborder. J'aime beaucoup les pistes africaines. C'est très exotique. Mais en Afrique ! Et c'est vrai...

(Qui a dit cela ?)

**M. NAVARRANNE** :

C'est moi qui viens de le dire. Je suis en train de vous parler, d'essayer d'intervenir. Je vous remercie. Donc, je trouve tout à fait légitime, par exemple, de dire que l'investissement sur les petits travaux de voirie qui sont toujours sous la responsabilité de la Commune...

**M. FALCO** :

Non.

**M. NAVARRANNE** :

Le camion enrobeur est passé déjà à la Métropole ?

**M. FALCO** :

Non, toute la voirie est passée à la Métropole.

**M. NAVARRANNE** :

Et alors le million et demi qui est dans le budget, c'est lequel ?

**M. CHENEVARD** :

C'est la queue de comète qui reste.

**M. NAVARRANNE** :

La queue de comète.

**M. FALCO** :

Je vous l'explique, Monsieur NAVARRANNE, calmement.

**M. NAVARRANNE** :

Comprenez que si tout est passé à la Métropole et qu'il reste des queues de comète, comprenez qu'on parle de ces queues de comète.

**M. FALCO** :

Mais non ! Je vous explique, Monsieur NAVARRANNE, calmement.

Les personnels avaient la possibilité de choisir le transfert à la Métropole ou de rester à la Ville. C'est la liberté de choix de chaque personnel. Et dans chaque compétence transférée, il y a une faible partie de personnels, que ce soit sur la voirie, que ce soit sur la propreté, qui est restée à la Ville. Et c'est justement pour que ces personnels puissent continuer à travailler qu'il y a ces queues de comète budgétaires. On ne rêve pas à la comète. Donc, ce million d'euros qui est là correspond au travail que nous allons demander au personnel de la voirie qui n'a pas voulu être transféré. C'est tout. C'est la raison pour laquelle ce sont de petites sommes. Il y a des personnels du pluvial qui n'ont pas voulu être transférés. Ils sont minoritaires, mais ils restent à la Ville. Donc, il faut continuer à mettre un budget voirie, un budget pluvial.

Je vous écoute.

**M. NAVARRANNE :**

Je ne croyais pas que le personnel apparaissait dans des budgets d'investissement, mais enfin ce n'est pas grave.

**M. FALCO :**

Mais non !

**M. NAVARRANNE :**

Je vois une somme marquée en section d'investissement. Je n'ai pas compris alors.

**M. FALCO :**

Alors là, je vais douter de votre capacité de compréhension !

**M. NAVARRANNE :**

Allez-y !

**M. FALCO :**

Et pourtant, je pense que je ne me trompe pas.

Je vous ai dit qu'il y avait du personnel qui restait à la Ville. Cela, c'est en fonctionnement. Et en investissement, nous mettons en face de ce personnel, en fonction de la compétence qu'ils ont, une petite partie d'investissement pour leur permettre de travailler. La Ville, pas la Métropole là, va leur faire faire des travaux d'entretien de la voirie. Donc, il me faut un budget pour leur faire faire ces petits travaux. C'est ce million d'euros, cette queue de comète que vous trouvez. C'est tout. Vous avez compris là.

**M. NAVARRANNE :**

Oui, j'ai compris que le transfert de compétence n'a pas été du coup total.

**M. FALCO :**

Mais c'est la loi, Monsieur NAVARRANNE ! La loi – ce n'est pas le fait du prince – dit effectivement aux personnels : « *Vous pouvez faire le choix de rester dans la collectivité qui est la vôtre ou de partir dans d'autres collectivités.* » C'est la loi. Vous savez, je ne fais qu'appliquer la loi là.

**M. NAVARRANNE :**

Alors, est-ce qu'il est illégitime à votre opposition de demander, puisqu'il reste un peu de personnel qui n'a pas décidé et la loi le permettait, et donc n'a pas décidé de passer à la Métropole, et donc d'un petit budget qui est là et que vous pouvez maîtriser avec un personnel qui peut-être est à même d'aller intervenir, de toucher aussi à ce budget-là et d'essayer d'intervenir plus efficacement sur les questions de voirie ? Non, ce n'est pas de la possibilité de l'opposition de vous le demander.

Alors, Monsieur le Maire, ce n'est pas compliqué : si les lignes du budget ne peuvent pas être discutées, si la question de l'impôt ne peut pas être discutée... Moi, je vous entends toujours dire que vous avez stabilisé l'impôt. Non, vous avez stabilisé les taux, ce qui fait que constamment et depuis quinze ans l'impôt continue d'augmenter. C'est là aussi votre choix budgétaire, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Parce que les bases augmentent et que les bases sont fixées par la loi de finances. Je vous le répète depuis quinze ans, Monsieur NAVARRANNE, et depuis quinze ans, vous me dites que les impôts augmentent et que les taux n'ont pas augmenté. Ce sont les bases qui augmentent et les élus municipaux, quels qu'ils soient, ne maîtrisent pas les bases.

**M. NAVARRANNE :**

Sauf que les élus municipaux...

**M. FALCO :**

Vous n'avez rien à dire, alors vous essayez de dire quelque chose.

**M. NAVARRANNE :**

Sauf que les élus municipaux maîtrisent le taux, votent le taux, et que ce taux, Monsieur le Maire, vous pourriez le minorer un petit peu pour que...

**M. FALCO :**

On peut tout faire : on peut faire des millions d'équipement, on peut annuler les taux ! On peut tout faire. Vous avez raison, Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE :**

S'il n'y a aucun point du budget, Monsieur le Maire, sur lequel on peut avoir une discussion à peu près sensée sans être coupé...

**M. FALCO** :

Parce que c'est difficile avec vous...

**M. NAVARRANNE** :

S'il n'y a pas un seul point...

**M. FALCO** :

... d'avoir une discussion sensée.

**M. NAVARRANNE** :

C'est la première fois, Monsieur le Maire, sur une intervention sur le budget – ce n'est pas la première que je fais –, mais cela fait déjà deux Conseils Municipaux qu'à chaque fois qu'on essaie d'avoir une intervention à la base structurée, vous coupez et alors je vous dis : les interventions deviennent de véritables gruyères.

Monsieur le Maire, c'est certain : les élus municipaux, je vous disais, sont ceux qui sont à peu près représentatifs de la population et reconnus par la population. J'avoue qu'il vaut mieux qu'il y ait vos amis, nos amis qui assistent à ces séances plutôt que des gens de l'extérieur pour lesquels, Monsieur le Maire, très sincèrement, il n'y aurait pas grand-chose à en retirer.

Je vous remercie.

**M. FALCO** :

Monsieur NAVARRANNE, parce que vous n'avez pas grand-chose à dire. Monsieur NAVARRANNE ne quitte pas le Conseil Municipal parce qu'il est fâché. Il part au Conseil Régional. Il me l'a signifié avant. Ne pensez pas qu'il va faire un geste d'humeur.

**M. NAVARRANNE** :

Très sincèrement, Monsieur le Maire, enfin franchement je n'étais pas du tout parti et je vous avais prévenu effectivement qu'on allait partir parce qu'il y a aussi le budget de la Région qui est exposé ce matin. Mais là franchement, cet échange...

**M. FALCO** :

Vous m'avez dit : « *On partira après mon explication budgétaire.* »

**M. NAVARRANNE** :

Très sincèrement, cet échange, Monsieur le Maire, moi je n'ai jamais vu un échange budgétaire sur lequel constamment on est coupés. Constamment ! Vous avez fait la même chose au Conseil Municipal précédent sur l'intervention d'Hervé TOULZAC. Vous avez fait adopter le procès-verbal. Je propose de regarder : toutes les quatre lignes, il y a une intervention de Monsieur le Maire ! Toutes les quatre lignes de nos interventions, il y a une intervention de Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Parce que vous dites des choses qui sont fausses ! Je ne peux pas vous laisser dire des choses qui sont fausses ! Dites des choses réelles et je vous laisserai parler ! Vous ne dites que des choses qui sont fausses ! Moi, je vous rappelle systématiquement la loi. La loi n'est pas faite par Monsieur NAVARRANNE. Elle est faite par le Parlement. Vous n'y siégez pas encore. Donc, je vous rappelle la loi et la règle. C'est tout.

**M. NAVARRANNE :**

J'ai dit des choses fausses : les ratios... Merci d'avoir modifié les ratios. Désolé de ne pas avoir eu la modification en main, mais ça, ce n'était pas faux. Les impôts, Monsieur le Maire, ce n'est pas faux. Les dépenses, ce n'est pas faux. L'investissement, qu'il en reste un peu sur la voirie, ce n'est pas faux.

Il y a la loi, il y a les contraintes, mais Monsieur le Maire, soit sur tout ce qu'on a dit, sur tout ce que j'ai entendu, soit vous êtes incapable d'agir, et je peux le comprendre, Monsieur le Maire. Vous me dites : « Non mais les impôts, ce n'est pas possible. Je ne peux pas agir. Le million et demi de voirie, je ne peux pas agir. La question du personnel, je ne peux pas agir. La question des choix dans les subventions, je ne peux pas agir. La question de la sécurité, de l'ilotage, je ne peux pas agir. » Toutes ces questions-là, Monsieur le Maire, soit vous me dites : « Ce n'est pas moi, c'est la loi. » Dans ce cas-là, Monsieur le Maire, bon courage pour la fin de votre mandat !

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, bon courage à vous pour devenir majoritaire un jour quelque part ! Monsieur NAVARRANNE, vous me dites...

**M. NAVARRANNE :**

Ce n'est pas ce que je cherche ! Je cherche juste à faire avancer des idées...

**M. FALCO :**

... que vous...

**M. NAVARRANNE :**

... et à défendre une population !

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, vous venez de dire un mot. Je vous reprends. Vous m'avez dit que j'étais incapable d'agir ! J'ai affronté dix-sept fois le suffrage universel avec ma tête comme la tête de Marianne sur les murs ! J'ai été élu dix-sept fois, Monsieur NAVARRANNE ! Vous, vous êtes habitué à l'échec, Monsieur NAVARRANNE ! Et avec les discours comme vous faites aujourd'hui, vous irez à l'échec une fois de plus ! Voilà ce qui nous différencie. La réalité, la règle, la loi, je vous la dis. Et vous, vous faites de la démagogie.

Je reprends ce que vous dites et je vous reprendrai toujours et je vous reprendrai sur les plateaux de télévision ! Je vous donne rendez-vous. Si je n'ai que des opposants comme vous, quel régal ! Voilà, Monsieur NAVARRANNE. Merci ! Quel régal ! Quel plaisir ! Je vous souhaite bonne chance !

Amiral, vous pouvez partir volontiers. L'autoroute est bloquée. Je vous souhaite bonne chance pour aller à Marseille et surtout soyez prudents !

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre le budget aux voix dans les sommes que je vous ai présentées bien sûr : 294 millions d'euros : 194 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 100 millions d'euros pour la section d'investissement.

Qui est pour l'approuver ? Contre ? Abstention ? Il est approuvé à une large majorité. Je vous en remercie. Ainsi est faite la démocratie.

Il y a les budgets annexes que je vais vous faire voter. Le budget annexe des cimetières, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous en remercie.

Le budget annexe des transports : 367 930 euros, dont 364 630 euros de fonctionnement et 3 300 euros d'investissement. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Amiral, Monsieur NAVARRANNE, vous partez. Je vous souhaite quand même un joyeux Noël ! Soyez prudents ! Quand je pense que c'est à la Région que vous allez maintenant faire opposition...

*(Messieurs NAVARRANNE et WAQUET s'en vont à 10 h 10.)*

— M. le Maire procède au vote —

**POUR LE BUDGET PRINCIPAL**  
**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE**  
**POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE**  
**CONTRE de M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, Mme LE GAC,**  
**M. NAVARRANNE, M. WAQUET et M. TOULZAC**  
**CONTRE de M.REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

**POUR LE BUDGET ANNEXE DES CIMETIÈRES**  
**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE**  
**POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE**  
**CONTRE de M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, Mme LE GAC,**  
**M. NAVARRANNE, M. WAQUET et M. TOULZAC**  
**ABSTENTION de M.REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**



**POUR LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**  
**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE**  
**POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE**  
**CONTRE de M. DESGORCES, Mme LAVALETTE, Mme LE GAC,**  
**M. NAVARRANNE, M. WAQUET et M. TOULZAC**  
**CONTRE de M.REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

**01.1.02**

**Demande de participation financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre de 2019, pour la restauration de 3 œuvres d'art**

**M. FALCO :**

Allez Robert, travaille un peu !

**M. CAVANNA :**

Merci Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

La 2.

**M. CAVANNA :**

Il s'agit de demander une participation financière à la DRAC pour la restauration de 3 œuvres d'art, demande d'autant plus opportune que l'une de ces œuvres est intitulée « *La Ruine* ».

(Rires)

**M. FALCO :**

D'ailleurs, Amiral, dites qu'on vient de mettre une œuvre qui a été refaite à la cathédrale.

**M. TAINGUY :**

Ce n'est pas une ruine. On en a parlé plusieurs fois dans ce Conseil Municipal parce qu'elle a nécessité des délibérations, des restaurations d'œuvres d'art, dont une d'un peintre assez célèbre régionalement qui s'appelle VOLAIRE, qui est dans la cathédrale, et qui est depuis deux ans en restauration et qui vient de revenir restaurée et qui a été réinstallée en début de semaine dans la cathédrale. Si vous passez par là, allez voir cette belle œuvre qui est un peu sombre, qui est dans la chapelle où il y a la crèche, mais qu'on éclairera dès que la crèche sera démontée.

**M. FALCO** :

Très bien !

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**01.1.03**

**Attribution de subventions : soutien à des associations de quartiers pour des actions de solidarité**

**M. FALCO** :

Robert, tu poursuis : la 3.

**M. CAVANNA** :

Il s'agit de l'attribution de subventions à un certain nombre d'associations de quartiers pour des actions de solidarité, pour un montant de 12 500 euros.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**01.1.04**

**Attribution d'une subvention d'investissement au Syndicat Intercommunal pour le maintien de la Pratique des Sports de Glace pour le financement des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la Patinoire**

**M. FALCO** :

La 4.

**M. CAVANNA :**

Nous participons à la réhabilitation de la patinoire en aidant le Syndicat Intercommunal pour le maintien de la Pratique des Sports de Glace, et ce, au prorata de l'utilisation par les scolaires.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**01.1.05**

**Conditions d'utilisation des photographies par des tiers**

**M. FALCO :**

La 5.

**M. CAVANNA :**

Nous avons posé les conditions d'utilisation des photographies par des tiers, puisqu'on est régulièrement sollicités. On a mis en place un règlement d'utilisation de ces photos.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.1.05 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**01.1.06**

**Mandat spécial pour le déplacement d'élus**

**M. FALCO :**

La suite, Robert.

**M. CAVANNA :**

Nous donnons mandat spécial à Madame MARTIN-LOMBARD et à Monsieur Laurent JÉRÔME dans le cadre du jumelage avec La Spezia.

**M. FALCO :**

Ils vont nous représenter ou ils nous ont représentés, au mois d'août, à cette grande manifestation.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.1.06 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**01.1.07**

**Autorisation de signer la convention de reversement partiel de la Taxe d'Aménagement Majorée perçue sur le secteur Font Pré, au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

**M. CAVANNA :**

C'est la signature d'une convention de reversement partiel de la Taxe d'Aménagement Majorée au profit de la Métropole qui réalise un certain nombre de travaux, qu'ils soient de voirie ou de réseaux.

**M. FALCO :**

La part de la taxe correspondante qui est transférée à la Métropole correspond aux travaux qui sont effectués par la Métropole, tout simplement.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.1.07 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

### 01.1.08

**Opérations de clôture de la concession d'aménagement Toulon Vous Accueille établie au bénéfice de la Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)**

#### **M. CAVANNA :**

Les deux délibérations qui suivent sont liées. Vous le savez, la Ville souhaite disposer, pour des raisons d'efficacité, d'un seul opérateur, d'un seul aménageur, notamment dans son centre. Nous avons engagé depuis 2017 le processus de résiliation avec la SPLM. Ce processus arrive à son terme avec ces deux délibérations. La première concerne le bilan de clôture qui fait notamment apparaître le transfert des actifs à la Ville et la deuxième délibération autorise Monsieur le Maire à passer les actes nécessaires pour officialiser ces transferts.

#### **M. FALCO :**

Nous allons porter ces transferts bien sûr le temps de les céder à VAD pour les sommes qui sont inscrites sur le budget bien sûr, c'est-à-dire que la Ville fera à la sortie une opération blanche.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est ainsi adopté et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 01.1.08 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES**  
**EXPRIMÉS**  
**POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE**  
**ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme**  
**LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC**  
**ABSTENTION de M.REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

### 01.1.09

**Cession des actifs à céder par la SPLM à la Commune dans le cadre de la résiliation anticipée de la concession d'aménagement "Toulon Vous Accueille". Autorisation à Monsieur le Maire de signer les actes authentiques à intervenir**

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 01.1.09 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES**  
**EXPRIMÉS**  
**POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE**  
**ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES, Mme**  
**LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC**  
**ABSTENTION de M.REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

## **CONTRATS PUBLICS**

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

**01.3.01**

**Autorisation à Monsieur Robert CAVANNA en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur de la Commune de Toulon de signer la convention de groupement de commandes avec le CCAS de TOULON en vue de la conclusion de marchés de fournitures de mobiliers**

**M. FALCO :**

Robert, tu poursuis.

**M. CAVANNA :**

Vous m'autorisez à signer une convention de groupement de commandes avec le CCAS pour l'achat de fournitures de bureau.

**M. FALCO :**

Allez-y, mon commandant. Vous avez la parole. Pardon, excusez-moi !

**M. TOULZAC :**

Je crois qu'on a oublié une délibération : la 01.1.09.

**M. CAVANNA :**

Non, on les a votées ensemble. J'ai dit que je présentais les deux.

**M. FALCO :**

Monsieur CAVANNA vous a proposé les deux délibérations conjointes puisque l'une fixait le prix des travaux, la seconde fixait le prix des biens immobiliers qui nous ont été transférés par la SPLM, qui nous les cède, et que nous portons pour les transférer ensuite à VAD.

**M. TOULZAC :**

Très bien ! De toute manière, notre vote est identique sur les deux délibérations puisqu'effectivement elles se rejoignent. Mais si vous me permettez, Monsieur le Maire, d'intervenir...

**M. FALCO :**

Bien sûr !

## **M. TOULZAC :**

... sur l'ensemble également. J'attendais tout simplement la fin de cette affaire.

Au-delà de l'aspect technique et financier de l'échec, tout au moins en partie, de l'opération « Toulon Vous accueille », on constate que l'on a d'un côté des objectifs qui n'ont pas été réalisés du tout et puis d'autres qui n'ont pas pu aller jusqu'au bout.

Pour certains, pour les premiers, on peut quelquefois s'en réjouir puisque concernant le projet qui pesait sur l'ancien Évêché de Toulon, le cours Lafayette, eh bien, je pense que la non-réalisation du projet commercial est une bonne chose puisqu'il s'agit avant tout de protéger, préserver ce bâtiment à la fois historique, culturel, culturel. D'ailleurs, les Toulonnais ont pu, il y a quelques mois, apprécier l'intérieur de ce bâtiment avec la Design Parade qui a eu un grand succès et il convient de poursuivre la préservation de ce patrimoine.

Idem pour les halles, cette espèce de bâtiment dont on ne sait pas quoi faire depuis des années, et souvent, lorsqu'on ne sait pas quoi faire, eh bien, on y fait des logements. C'est assez banal et quelquefois pénalisant. Il semblerait là aussi que sur cet échec, eh bien, on puisse rebondir puisqu'il y a apparemment un nouveau projet qui est sympathique, séduisant et plutôt dynamique.

Mais le plus important réside dans un autre projet qui n'a pas pu aller jusqu'au bout : c'est l'opération, à Saint-Jean-du-Var, « 245 Hall », ce grand immeuble qui a été construit donc, je vous rappelle, sur un terrain municipal, sur l'ancienne fourrière de la ville. On a construit un immeuble loi PINEL et on n'a pas pu réaliser, au bout d'un an et demi, deux ans, toutes les ventes. Donc, il en reste quelques-uns sur le carreau que l'on va donc récupérer.

Pas étonnant que ce projet n'ait pas pu aboutir, car lorsque l'on regarde en détail, on s'aperçoit que le prix au mètre carré est le double de celui pratiqué habituellement ; qu'il dépasse même celui de Carqueiranne, vous voyez. Seulement, on n'est pas à Carqueiranne. Donc, je pense que la réalité économique de ce projet a été quelque peu oubliée.

Il faudra, Monsieur le Maire, que l'on parle un jour de ces fameuses lois PINEL et DUFLOT avant, car il s'agit principalement de favoriser l'investissement purement lucratif de gens qui n'habitent pas souvent la ville, qui investissent là pour avoir une défiscalisation. Nous connaissons tous cette loi, le dispositif de cette loi, peut-être pas en détail. Mais certains professionnels de l'immobilier et même les chambres de notaires commencent à dénoncer ces processus qui sont souvent un échec dans beaucoup de villes en France. Mais ce n'est pas le propos et on risquerait d'être beaucoup trop longs si l'on parlait aujourd'hui de la loi PINEL. Non, ce n'est pas ça, le sujet.

Le sujet est beaucoup plus important, puisque je pense que dans ce projet-là, nous disposons d'un grand terrain à Saint-Jean-du-Var : la fourrière municipale. Donc, nous n'avons pas besoin d'exproprier des gens. Nous n'avons pas besoin de procédures longues et coûteuses. Nous avons ce terrain. Au lieu d'avoir des projets assez ambitieux, au lieu d'écouter la population, nous avons préféré là, bassement, purement matériellement, bâtir un immeuble loi PINEL.

Il faut écouter, Monsieur le Maire, ce que dit la population qui gronde. Il faut écouter les quartiers. Donc, nous l'avons entendue au CIL du Champ-de-Mars. Vous parliez tout à l'heure des CIL. Effectivement, la population des CIL a émis son verdict. La population du CIL du Champ-de-Mars n'en peut plus, car elle ne peut plus du tout se garer.

Alors, je reviens une fois de plus, j'insiste peut-être lourdement, mais je crois que c'est un sujet capital pour la ville. Il y a des gens qui, le soir, ne savent pas où mettre leur voiture. Ils ne savent pas comment ils vont pouvoir rentrer à la maison. Le CIL du Champ-de-Mars en a attesté et je trouve que c'est assez déplorable d'avoir donc favorisé un investissement plutôt purement lucratif plutôt que d'écouter les aspirations des Toulonnais.

Vous savez, Monsieur le Maire : la population toulonnaise gronde dans beaucoup de quartiers et je crains qu'on ne s'oriente vers une sorte de gilets jaunes à la toulonnaise.

Joyeux Noël Monsieur le Maire également ! Merci.

#### **M. FALCO :**

Mon commandant, vous serez candidat aux municipales. Vous savez, la population toulonnaise a un moyen de sanctionner une gestion si elle n'est pas bonne. Il est tout à fait démocratique. C'est la population qui décidera effectivement. Est-ce que nous avons mal géré la ville pendant six ans ? Si c'est le cas, commandant, on nous le fera savoir par un bulletin de vote. C'est la règle démocratique. Donc, pas besoin de...

Moi, j'entends ce que dit la population. J'entends les remarques qui nous sont faites. La colère qui monte aujourd'hui n'est pas contre les maires. Elle n'est pas contre le maire : elle est contre la politique gouvernementale, elle est contre le Président de la République. N'essayez pas d'inverser les choses. D'ailleurs, j'aurai l'occasion de répondre à une question et de m'expliquer sur ce sujet. Ne mélangeons pas les choses : les gilets jaunes, les municipalités.

Moi, je les ai écoutés, les gilets jaunes. Ils m'ont dit qu'ils étaient apolitiques ; qu'ils ne voulaient surtout pas que la politique s'en mêle ; qu'ils ne voulaient surtout pas que les politiques, quels qu'ils soient, vous comme nous, s'en mêlent. Essayons donc de leur laisser cette autonomie et cette liberté.

Moi, je suis responsable de la politique municipale. Je ne suis pas responsable, aujourd'hui, de la politique nationale et donc je ne souhaite pas que les maires assument cette responsabilité nationale.



C'est un peu ce que le pouvoir essaie de faire, vous savez, de par les compétences qu'on nous donne, de par les attributions qu'on nous donne. Finalement, si les maires recevaient en mairie les doléances nationales, cela arrangerait bien le pouvoir. Non, non, non ! Moi, je veux recevoir les doléances municipales, ce qui est tout à fait différent. C'est ce que nous faisons.

Je vais m'expliquer à la fin de cette réunion sur une question que me posera Madame DRIQUEZ. Vous verrez qu'on est à l'écoute. On écoute. On entend. On entend des choses bien.

D'ailleurs, Madame FEUNTEUN, toi qui es responsable du CIL, qui présides cette réunion, réponds au commandant. Moi, je n'y étais pas. Toi, tu y étais.

**Mme FEUNTEUN** :

Oui. Commandant, nous étions plusieurs élus présents à la dernière assemblée générale. Il n'y était pas. Le commandant n'y était pas.

**M. TOULZAC** :

Alors vous savez, c'est clair : les CIL, on aimerait bien y participer. D'ailleurs, je crois que c'était l'une de mes premières interventions.

**M. FALCO** :

Commandant, vous allez me dire que je fais du gruyère : vous nous disiez que vous y étiez. Vous n'y étiez pas.

**M. TOULZAC** :

Je n'ai pas dit que j'y étais. Je rapporte ce...

**M. FALCO** :

Vous avez entendu.

**M. TOULZAC** :

On connaît des gens quand même qui y vont.

**M. FALCO** :

Ah ! d'accord. « *On m'a dit.* » Moi aussi, on me dit.

**M. TOULZAC** :

Poursuivez, Madame.

**M. FALCO** :

Florence, explique-toi sur le CIL.

**Mme FEUNTEUN :**

L'assemblée générale du Champ-de-Mars, où vous n'étiez pas présent, s'est très bien passée. Ce que je voulais dire, c'est que les assemblées générales sont organisées par les CIL qui sont des associations loi 1901 autonomes.

**M. FALCO :**

Ce n'est pas le maire qui organise le CIL et qui peut vous inviter. Vous êtes libres de participer à ces CIL. C'est ouvert à tous.

**M. TOULZAC :**

Le sujet n'est pas des CIL, non plus des gilets jaunes, mais je voulais faire...

**M. FALCO :**

Non, mais vous avez raison. Mon commandant, je vous ai compris : vous vouliez un parking à la place de cet immeuble. C'est votre droit de proposer autre chose. L'immeuble a été réalisé.

Vous me dites : « *Il reste...* » Oui, je vous dis clairement, mon commandant : nous allons servir de relais portage. Ce n'est pas l'échec de la SPLM. On a décidé d'avoir une société d'aménagement unique plutôt que de travailler avec deux, trois, quatre sociétés d'aménagement. C'est tellement plus simple !

Nous avons une société d'aménagement, qui s'appelle VAD, qui effectue un travail remarquable et nous avons décidé amicalement – ce n'est pas parce que c'est un échec –, nous avons dit à la SPLM « Toulon Vous accueille » que nous allions cesser notre collaboration, si vous le permettez. Ils nous ont dit : « *Aucun problème, vous pouvez cesser. Mais reprenez les actifs que nous avons.* » Oui.

On les a rémunérés en fonction des travaux qu'ils ont réalisés. Quand vous voyez 6,5 millions inscrits, cela correspond quand même aux travaux qui ont été réalisés sur la Bourse du Travail. Je vous rappelle que cette Bourse est restée fermée pendant vingt ans et que grâce à notre initiative, il y a aujourd'hui Monoprix, il y a aujourd'hui d'autres structures qui sont louées. Il y a eu des travaux qui ont été faits sur l'îlot Boucherie, sur l'îlot des Halles, sur l'îlot Baudin, par cette SPLM que nous rémunérons à leur prix estimatif, au prix des Domaines.

Nous reprenons le bâtiment de l'ancien Parc Auto. Il y avait 50 logements en vente. Il y en a 5 qui restent à vendre. On ne peut pas dire que c'est un échec. On va le porter et la nouvelle société d'aménagement va vendre les 5 logements qui restent à vendre. Il y en a eu 45 qui ont été vendus au prix que vous dites parce que dans une ville, commandant, il faut faire du logement social. Si on ne le fait pas, on est pénalisés d'ailleurs. Mais il faut faire du logement d'actifs aussi. Il y a des gens qui veulent des logements de qualité. On a, en matière économique, des cadres qui arrivent, on a des gens qui peuvent se payer les logements au prix des logements qui ont été effectués sur ce bâtiment puisqu'il y en a 45 qui ont été vendus, et donc dans une ville il faut offrir des possibilités à chacun.

D'ailleurs, vous le savez très bien : si vous ou moi on réclamait un logement social, on ne serait pas éligibles. On ne pourrait pas y accéder. Moi, j'habite dans une maison. Je me la suis payée. Et vous, vous habitez certainement dans une maison ou un logement. Vous vous l'êtes payé au prix que vous avez souhaité, en fonction du travail que vous avez effectué durant toute votre vie.

Effectivement, ce sont des logements de qualité. Effectivement, il y en a, sur les 50, 5 qui restent à vendre, qui vont être vendus.

Ce que nous faisons, c'est un peu ce que fait l'Établissement Public Foncier Régional : on porte un actif qu'on va transférer à VAD. Le temps de porter cet actif, on va rembourser la SPLM qui va partir. On va le donner à la SPLM qui arrive et on va récupérer les sommes qui sont indiquées sur le budget.

Vous l'avez vécu. Vous voyez : après, vous dites : « *Vous parlez du passé.* » Oui, je suis obligé : c'est vous qui m'y obligez. Pour la SEMTA, commandant, on a remboursé 13 200 000 euros. Mais c'est un déficit d'opération qu'on a remboursé. On n'a pas reçu d'actif. Qu'est-ce qu'on a récupéré ? Les palissades de la place de la Liberté. Voilà la réalité ! On a payé 3 millions d'euros de garanties de loyer aux marchands de sommeil. Voilà ce passé ! Monsieur NAVARRANNE me dit : « *Vous nous parlez toujours de 2001* » parce qu'en 2002, 2003, 2004, j'ai continué à payer aux marchands de sommeil cette garantie d'emprunt qui avait été passée par d'autres à ma place. C'est cela, l'héritage dont je parle : la SEMTA : 13 200 000 euros de déficit. On n'a pas récupéré d'actif. C'est un déficit d'opération qu'il a fallu payer, que les contribuables ont payé.

Là, ce n'est pas le cas. C'est un portage d'actif qui va être transféré à une autre société d'aménagement. Voilà l'explication. Mais oui, vous avez raison : il reste 5 logements à vendre. On va les vendre.

**M. TOULZAC :**

Monsieur le Maire, si vous permettez...

**M. FALCO :**

Je vous permets tout.

**M. TOULZAC :**

Merci de tous ces éclaircissements, mais une fois de plus, vous n'écoutez pas du tout ce que l'on vous dit. Je ne parlais pas du tout de l'aspect technique ou financier qui est complexe. Ce n'est pas le sujet là. C'est trop compliqué. Je n'ai pas, d'ailleurs, toutes les données puisque le fonctionnement de la municipalité ne permet pas à l'opposition de participer, vous savez très bien, à tous les débats, loin de là, et toutes les décisions.

**M. FALCO :**

Et à Fréjus, mes collègues ne participent pas à tous les débats et c'est vous qui présidez. C'est la règle entre la majorité et l'opposition.

**M. TOULZAC :**

Tout à fait, mais c'est un petit peu désolant.

**M. FALCO :**

C'est cela, mon commandant.

**M. TOULZAC :**

C'est très désolant.

**M. FALCO :**

Demandez à Madame VERDERY quand vous étiez au pouvoir. Elle vous l'a dit : on avait une minute pour parler.

**M. TOULZAC :**

C'est la règle démocratique effectivement, mais vous voyez bien que la règle démocratique dans le pays national d'ailleurs, puisque vous avez fait référence au niveau national, est actuellement très critiquée et nous vivons au niveau local un petit peu les mêmes choses, c'est-à-dire que la question est la participation des citoyens, la participation de l'opposition. Nous remercions d'ailleurs le public qui est là, qui se dérange à chaque fois, qui est intéressé par nos débats.

Mais oui, une fois de plus, vous ne répondez pas du tout à notre interrogation et à nos questionnements. Il ne s'agit pas de l'aspect technique financier. On aurait pu développer la loi PINEL et compagnie, mais ce n'est pas le sujet. Moi, je vous parle de choix purement politiques. Le choix des halles, on a un immeuble, on a un bel édifice. D'ailleurs, dans toutes les villes, il y a des halles et beaucoup de villes réussissent. Nous, non. Alors, c'est compliqué peut-être vu la configuration des lieux et la structure. Mais on avait cet immeuble-là. Or ce bâtiment-là, on pense à mettre un immeuble.

**M. FALCO :**

Oui, mais il faut loger 9 000 habitants de plus, mon commandant. Comment on fait ? On les met où ?

**M. TOULZAC :**

On a l'Évêché, l'ancien Évêché, une structure magnifique qui est enterrée, complètement cloisonnée. D'ailleurs, on ne peut pas connaître ce bâtiment puisqu'il est tout entouré d'immeubles. Et enfin les Toulonnais ont pu, pour certains, découvrir, lors de cette exposition-là, l'intérieur.

**M. FALCO :**

On ne l'a pas vendu, l'Évêché.

**M. TOULZAC :**

Le projet qui...

**M. FALCO :**

Quel projet ? Vous faites des projets à ma place. Pour l'instant, on n'a pas de projet sur l'Évêché.

**M. TOULZAC :**

Pour l'instant, non, mais fort heureusement ! Bien sûr qu'il y avait bien un projet qui était en préparation.

**M. FALCO :**

Mais quel projet en préparation ? Non mais attendez ! Mais vous parlez pour moi là. Je vous dis : autant on a un projet sur les halles, mon commandant, on n'a pas de projet sur l'Évêché pour la simple et bonne raison, c'est que, je vous le dis, il ne peut pas y avoir de projet sur l'Évêché parce que la première des choses que devra faire la collectivité propriétaire de l'Évêché, qui est la Métropole, c'est de conforter sécuritairement l'Évêché qui menace de tomber. Je vous le dis : l'Évêché restera l'Évêché et il y aura un projet. Si projet il doit y avoir, ce sera un projet culturel, mon commandant. Il n'y aura pas de logements à l'Évêché.

**M. TOULZAC :**

Non, le projet a foiré. C'est bien ce dont on parle.

**M. FALCO :**

Mais il n'a pas foiré : il n'y en avait pas ! Mais je ne comprends pas. Mon commandant, pardon ! Vous confondez le projet d'hôtel qu'il y avait sur les halles. Mais sur l'Évêché, il n'y avait pas de projet. L'Évêché, on l'a ouvert à une exposition de très grande qualité qui a lieu chaque année, mais pour l'instant on n'a pas de projet. On ne peut pas avoir des projets de partout.

Mon commandant, on parle calmement. Vous me dites, mais j'ai bien compris, qu'à la place du bâtiment et à la place des logements de qualité qu'il y a, vous auriez préféré que cet espace soit un espace de parkings. J'ai compris.

**M. TOULZAC :**

De parkings ou d'espaces verts, un petit peu des choses agréables pour les Toulonnais.

**M. FALCO :**

Mon problème, commandant, c'est que les possibilités foncières sont rares sur la ville et qu'il faut loger les actifs qui arrivent, les cadres qui arrivent, les jeunes qui arrivent.

Vous voyez qu'on a des projets : après Chalucet, à la fin du mois de janvier, je vais présenter Montéty. Montéty, c'est 2 500 jeunes qui vont arriver. Il va falloir les loger. Il faut du logement. Je fais quoi ? Je leur dis : arrivez à Toulon, installez-vous là et partez vous loger à La Garde, à Ollioules, à Saint-Mandrier ou ailleurs.

Il faut qu'on fasse du logement. Il faut qu'on fasse du logement étudiant. Il faut qu'on fasse du logement d'actifs. Il faut qu'on fasse du logement social. Moi, j'aimerais avoir des hectares de foncier pour construire ces logements. On ne les a pas, donc dès qu'on peut construire du logement, on le fait. Cela a été le cas.

Il y a 23 000 marins, commandant. Le préfet maritime me dit et tous les préfets maritimes m'ont toujours dit : « *Nos marins préfèrent se loger à Toulon, mais il n'y a pas de logements.* » Alors, on a fait du logement à La Solde. On a fait du logement à Sainte-Anne par la SNI. La Marine a ces logements-là. Il faut construire. Comment faire ? Si la population était en baisse... Mais on a pris 9 000 habitants en quatre ou en cinq ans. Il faut les loger. Ils arrivent d'ailleurs.

Vous, vous dites qu'il faut un espace vert. Les espaces verts, quand on les a, on les met en valeur. La preuve : le Jardin Alexandre I<sup>er</sup> qui est classé « éco-quartier ». On a aux Lices un vaste espace vert. On ne touchera jamais un mètre carré de cet espace vert. Mais dans la mesure où sur du logement on essaie de reconstruire du logement, c'est difficile de faire un carré d'espace vert là. C'est un choix qu'on a fait et qu'on assume.

#### **M. TOULZAC :**

C'est bien sur ce choix-là précisément politique que je me suis permis d'intervenir. Et quant aux CIL, effectivement, c'est l'association loi 1901. Nous tâchons d'y participer autant que possible, mais nous aimerions davantage que se réunissent les comités de secteur qui sont prévus par la loi.

#### **M. FALCO :**

Merci mon commandant.

Je reprends. Où en étions-nous là parce que le commandant est revenu sur deux délibérations qui étaient votées ? Robert, la délibération n° 01.3.01.

#### **M. CAVANNA :**

La délibération n° 01.3.01 a été évoquée. C'est le groupement de commandes avec le CCAS.

**M. FALCO** :

D'accord. A-t-elle été votée ? Non. Qui est favorable à la délibération n° 01.3.01 ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **CULTURE - ANIMATION CULTURELLE**

**Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,  
4<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**04.1.01**

**Autorisation de signer une convention avec le Centre Archéologique du Var et la Direction Régionale des Affaires Culturelles en vue du dépôt de mobilier archéologique provenant de la Ville de Toulon**

**M. FALCO :**

Amiral TAINGUY.

**M. TAINGUY :**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire, mes chers collègues, à signer une convention entre le Centre Archéologique du Var, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Ville de Toulon, puisque nous relogeons, avenue des Dardanelles, le CAV qui était jusqu'à maintenant au boulevard Bazeilles.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 04.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-



## **EXPOSITIONS**

**Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,  
4<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

### **04.2.01**

**Autorisation de signer la convention tripartite entre la Ville de Toulon, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Réunion des Musées Nationaux en vue de l'organisation et de la production de l'exposition « Picasso et les paysages en Méditerranée », au Musée d'Art de Toulon (MAT) à l'automne 2019**

#### **M. FALCO :**

Amiral.

#### **M. TAINGUY :**

Cette délibération, Monsieur le Maire, traite d'un sujet que vous avez déjà abordé précédemment, qui parle de l'exposition PICASSO en donnant les tenants et aboutissants de cette grande exposition.

Comme toute grande exposition avec des œuvres d'art de grand renom, cela a un coût non négligeable, principalement d'ailleurs dû aux primes d'assurance, aux conditions de transport et surtout à la surveillance.

Nous avons eu la chance, parce que le Musée de Toulon est labellisé, de pouvoir passer une convention avec la Réunion des Musées Nationaux qui est le meilleur expert en France pour pouvoir monter des expositions de grande ampleur et qui nous apporte son expertise, en particulier justement pour traiter les relations avec les prêteurs et nous permettre de bénéficier des meilleurs taux d'assurance et des meilleurs coûts de transport.

Tout cela pour dire que nous avons besoin de cette convention qui règle en particulier le partage des coûts, puisque le coût global est estimé à 1 177 500 euros pour cette exposition et que la Ville de Toulon sera partie prenante pour 734 500 euros.

#### **M. FALCO :**

Cela explique une question qui m'a été posée par l'opposition. Je ne sais pas qui dans l'opposition m'a dit : « *Pourquoi le budget consacré aux expositions dépasse-t-il celui de l'an dernier ?* » On a inscrit ces 734 500 euros sur lesquels je vais demander une subvention à la Région. Je vais demander l'aide de l'État et je vais demander l'aide du Département. J'espère, à la sortie, avoir une exposition PICASSO à un prix plus que responsable et raisonnable. C'est une exposition de très grande qualité qui attirera un public nombreux puisque dans toutes les villes il y a eu un public nombreux qui est venu visiter cette exposition. Ce sera une très bonne chose pour notre ville et pour notre musée.

Commandant ?

**M. TOULZAC :**

Oui, je vais être beaucoup plus bref, tout simplement pour saluer ici le travail fourni par les fonctionnaires, par le personnel de la Culture, leur dynamisme, leur engagement, pour justement la réalisation de ce grand projet pour la ville qui sera un événement exceptionnel bien sûr, vous venez de le dire, qui va projeter aussi le MAT bien en avant. Nous sommes donc impatients de découvrir cette exposition, même si... même au prix de... comment dire... nous allons oublier l'appartenance au Parti Communiste du célèbre peintre.

**M. FALCO :**

Commandant, cette balle, comme dit l'Amiral, on ne l'avait pas vue venir ! PICASSO communiste hors des murs de Toulon ! Non. Ma foi !

**M. TOULZAC :**

J'adore ses œuvres, je le dis de suite ! Tout simplement, il est toujours bon de rappeler...

**M. FALCO :**

Il est toujours bon de rappeler que l'initiative d'avoir une exposition PICASSO vient du maire et que le personnel met en œuvre l'initiative du maire. C'est moi qui ai demandé nationalement une exposition PICASSO parce que j'estime que le musée réhabilité dans lequel nous avons investi 7 millions d'euros méritait bien d'avoir une exposition nationale et je suis heureux de voir que vous saluez l'immense travail de nos fonctionnaires, après les avoir critiqués en disant que ce qu'on leur donnait était trop important et que les dépenses salariales étaient importantes. PICASSO est communiste. Nos employés travaillent bien, mais ils sont trop payés. C'est tout ?

Je mets aux voix la convention tripartite. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 04.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **ÉDUCATION**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Marie CHARRIEZ,  
7<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**07.1.01**

**Attribution d'un prix de 500 € au major de la promotion 2018 de licence générale de l'Université de Toulon**

**M. FALCO :**

Monsieur CHARRIEZ.

**M. CHARRIEZ :**

Merci Monsieur le Maire.

C'est l'attribution d'un prix de 500 euros au major de la promotion 2018 de la licence générale de notre Université.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 07.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **PERSONNEL**

**Rapporteur : Madame Florence FEUNTEUN,  
9<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

### **09.2.01**

**Transfert des personnels affectés en totalité ou partiellement aux services ou parties de services transférés de la commune de Toulon à la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

**M. FALCO :**

Madame FEUNTEUN, le personnel.

**Mme FEUNTEUN :**

Dans le cadre des transferts de compétences à la Métropole, il y a le transfert des personnels correspondants : 435 personnels qui sont transférés totalement ou partiellement. Là, il s'agit d'adopter et de prendre en charge ce transfert.

**M. FALCO :**

On en a largement parlé. Rien ne change pour les agents : ni leur statut, ni leur régime indemnitaire.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 09.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

### **09.2.02**

**Transfert de plein droit des personnels affectés au Service Commun Informatique à la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

**M. FALCO :**

Florence, tu poursuis.

**Mme FEUNTEUN :**

Dans la délibération suivante, la n° 09.2.02, il s'agit de transférer les personnels de la Direction Commune des Systèmes d'Information qui avait été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et là nous transférons donc les 30 agents de cette Direction à la Métropole.

**M. FALCO :**

C'est la volonté des agents et c'est la loi. Je le précise.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 09.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**09.2.03**

**Autorisation de signer le renouvellement de la convention entre la Ville de Toulon et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var pour la gestion du secrétariat des Instances Médicales et de la mission de référent déontologue**

**M. FALCO :**

La délibération n° 09.2.03.

**Mme FEUNTEUN :**

On passe une convention avec le Centre de Gestion du Var pour la gestion des instances médicales et le référent déontologue.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 09.2.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**09.2.04**

**Attribution d'une subvention de fonctionnement au COSEM et autorisation de signer la convention entre la Ville de Toulon et le COSEM**

**M. FALCO :**

La 4.

**Mme FEUNTEUN :**

La 4, c'est la subvention de fonctionnement attribuée au COSEM pour les œuvres sociales des personnels.

**M. FALCO :**

Ils ont, entre autres, organisé un arbre de Noël remarquable.

Oui, allez-y, Madame. Vous avez la parole.

**Mme LE GAC :**

Monsieur le Maire et mes chers collègues, nous voterons bien sûr cette subvention proposée aujourd'hui au bénéfice du COSEM dont les activités aussi bien culturelles et de loisirs que sociales sont un lien précieux au sein de la mairie.

Cependant, l'étude des budgets de ces dernières années et de 2016 en particulier nous a permis de relever une augmentation de 10 % environ puisqu'il passe de 447 000... une augmentation de 10 % entre la subvention de 2016 et celle de cette année. Or, il semble que le personnel, lui, avait baissé et cet écart est loin d'être négligeable compte tenu des réductions budgétaires qui sont imposées à la Commune année après année. Donc, nous nous sommes étonnés de cette augmentation et nous voulions en connaître la raison.

**M. FALCO :**

Madame, c'est très simple : 10 % sur trois ans, cela fait 3 % par an. C'est l'augmentation du coût de la vie que le COSEM subit. Vous savez, quand ils organisent par exemple l'arbre de Noël, ils prennent des prestataires. Aujourd'hui, en 2018, les prestataires ont fait payer un coût au COSEM qui n'était pas le coût de 2014, 2015, 2016 et 2017. C'est tout.

Vous savez, le COSEM, c'est le relais de la Ville. C'est la Ville qui organise l'arbre de Noël, mais c'est tellement plus simple de le faire organiser par le COSEM. Toutes les collectivités font comme cela. Le Conseil Général a l'ASSOVAR. La Ville a le COSEM parce que ce serait trop compliqué pour la Ville. Il faudrait faire des marchés. Vous connaissez la règle des marchés publics. Le COSEM a subi des augmentations en trois ans (3 % par an) et donc effectivement nous, on les aide pour les services qu'ils rendent aux employés : les médailles, les retraités. Les prestations augmentent d'une année sur l'autre. Eux aussi, comme nous, ont subi des augmentations de 2 à 3 %. Ce n'est pas une augmentation très forte, 3 % par an, en quatre ans. Cela fait un peu plus de 2 % par an.

**Mme LE GAC :**

Non, 2017-2018.

**Mme LAVALETTE :**

Cela fait deux ans.

**M. FALCO** :

Cela va. J'assume l'augmentation. C'est l'augmentation du prix des prestations.

**Mme LE GAC** :

Elle est supérieure au coût de la vie, à l'augmentation du coût de la vie en principe.

**M. FALCO** :

Vous ne pouvez pas rendre hommage au personnel et après nous critiquer parce qu'on paie des prestations pour le personnel.

**Mme FEUNTEUN** :

Il y a aussi beaucoup plus de médaillés du travail parce que malheureusement on a une pyramide des âges vieillissante. Donc, il y a une augmentation de près de 50 % du budget puisque le COSEM attribue des récompenses, des chèques, au personnel.

**M. FALCO** :

Au personnel qui le mérite après trente ans ou quarante ans de travail. Vous ne pouvez pas rendre hommage au personnel et d'un autre côté nous critiquer parce qu'on a augmenté de 3 % ou 4 % ou 5 % la subvention du COSEM. Vous êtes incohérents là. Le gruyère est vraiment troué.

**Mme LE GAC** :

On posait une question. Et puis, il faut de toute façon surveiller tous les budgets, quels qu'ils soient.

**M. FALCO** :

Mais vous pouvez poser des questions, mais il y a des questions... Moi, je l'admets : « *Monsieur le Maire, vous auriez pu faire autre chose qu'un immeuble. Monsieur le Maire, vous avez dépassé de 2 ; 3 ; 4 millions d'euros.* » Quand on voit la différence de subvention au COSEM, je suis un peu surpris de votre question, mais je vous ai répondu.

Qui est favorable à la délibération n° 09.2.04 ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 09.2.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **ENFANCE**

**Rapporteur : Madame Josée MASSI,  
11<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

[Questions rapportées par Monsieur Hubert FALCO, Maire de Toulon]

### **11.1.01**

**Autorisation d'encaisser des subventions de fonctionnement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, au profit de 5 établissements d'accueil de jeunes enfants et de signer les conventions partenariales afférentes**

#### **M. FALCO :**

Madame MASSI n'est pas là. C'est moi qui vais le prendre.

C'est l'autorisation d'encaisser des subventions de fonctionnement – on va tous voter pour – de la part de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, au profit de 5 établissements d'accueil de jeunes enfants et de signer les conventions partenariales afférentes. Cette subvention qui est attribuée par la CAF est de 135 200 euros.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

Madame LEBEDEL, pour votre information, nous avons aujourd'hui 1 420 places de crèche, soit plus de 1 000 places en quinze ans. Vous voyez donc qu'on a fait des efforts pour toutes nos structures. Vous avez raison : on peut toujours mieux faire, mais on a amélioré de 1 000 places les crèches.

Monsieur NAVARRANNE vous dirait, s'il était là : « *Mais vous parlez toujours de 2001.* » Oui, moi je peux comparer. Je ne suis responsable que de ma gestion. Je ne suis pas responsable des gestions passées. Quand je pars de 2001 et que j'arrive à aujourd'hui, il y a 1 000 places de crèche supplémentaires à la disposition de la population. Je voulais vous le dire.

Qui est favorable à la délibération n° 11.1.01 ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 11.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-



## 11.1.02

### Signature de l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018

#### M. FALCO :

Madame MASSI poursuit, donc je vais poursuivre. C'est la signature de l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018. C'est un avenant qui va nous permettre de réorganiser les sites des Oiseaux, de La Ressence et de la Porte d'Italie. Vous voyez, on poursuit les efforts. D'ailleurs, les travaux de la Porte d'Italie sont en cours.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 11.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **COMMERCE**

**Rapporteur : Monsieur Laurent JÉRÔME,  
13<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**13.2.01**

**Adoption des tarifs applicables aux droits de places, aux occupations commerciales du domaine public et droits de voiries au titre de l'année 2019**

**M. FALCO :**

Laurent, le commerce.

**M. JÉRÔME :**

Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit d'adopter les tarifs applicables aux occupations du domaine public pour l'année 2019.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Pardon ! Qui m'a demandé la parole ? Madame DRIQUEZ, vous avez la parole bien sûr ! Excusez-moi !

**Mme DRIQUEZ :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération pour vous poser une question à vous et à Monsieur JÉRÔME.

Au-delà de tout ce qui a été fait pour notre beau marché du cours Lafayette, comment se fait-il que la place Louis Blanc, autrefois grouillant de monde avec de nombreux forains présents... pardon... autrefois grouillant de monde autour de nombreux forains présents avec des marchandises non comestibles variées et attrayantes, comment se fait-il donc que cette place Louis Blanc est aujourd'hui clairsemée avec seulement six ou sept ou huit forains ? Enfin ce matin je suis passée encore : il y avait vraiment très peu de forains.

Alors que de nombreux administrés souhaitent bénéficier d'une place sur le marché toulonnais, il semblerait opportun d'accorder à d'autres forains demandeurs des places supplémentaires. D'autant que cela contribuerait selon nous à l'essor de notre cœur de ville et aussi dans la perspective de la création des halles dont nous nous réjouissons bien évidemment.

Notre marché est emblématique de notre Provence colorée et les croisiéristes, dont le nombre va croissant, les touristes apprécieront, ainsi que les Toulonnais et Varois, sans compter les bienfaits pour notre économie locale.

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Madame DRIQUEZ, si vous aviez – mais vous en avez, je n'en doute pas – de la mémoire, mais vous faites comme si vous n'en aviez pas, vous vous souviendriez de ce qu'il y avait sur la place Louis Blanc.

Moi, je vais vous dire : la place Louis Blanc, je l'ai connue dans mon enfance puisque mon papa venait s'approvisionner au marché de Besagne et quand j'avais 5 ans, 6 ans, 7 ans, 8 ans, je venais avec lui. D'ailleurs, un jour, les anciennes revendeuses que j'avais rencontrées au début de mon mandat avaient dit à quelqu'un qui me critiquait : « *Ne le critiquez pas. Lui, il est né dans un cageot au marché. Donc, il connaît.* »

Cette place Louis Blanc n'était occupée que par des camionnettes, des camions, des fourgons. Il n'y avait jamais de revendeurs. Nous, nous avons une place à l'année qu'on payait à la Ville, à l'époque, et quand on est arrivés en 2001, il y avait des camions, des camionnettes, et on a reçu une pétition des revendeurs en disant : « *Dégagez-nous cette place !* » parce que quand vous dites fort justement que les croisiéristes arrivent, ils descendent des bateaux, ils ont envie de voir une belle place, de s'engouffrer dans le marché du cours Lafayette à partir de la place.

La place Louis Blanc était un parking à l'époque et nous avons lutté pendant longtemps contre ces gens qui mettaient leurs camions, leurs camionnettes, en disant : « *Vous allez dégager.* » D'ailleurs, si à la Carte Postale – cela fera plaisir au commandant – on n'a pas construit d'immeuble(s)... Vous voyez, quand on peut, commandant. À la Carte Postale, on était...

**M. TOULZAC :**

Qui a démoli le... ?

**M. FALCO :**

Non, mais il avait été démoli. C'est nous qui l'avons démoli.

**M. TOULZAC :**

La décision était bien prise par votre précédent maire.

**M. FALCO :**

Non, non, non, mais c'est nous qui l'avons démoli, mon commandant. Excusez-moi ! Justement, la municipalité précédente s'était engagée à reconstruire un immeuble. Voilà la vérité. Vous voulez des échanges. Allez-y, on pourra en parler du passé ! Et nous, en fonction de ce qu'on avait fait sur la place Louis Blanc, on a dit : « Il faut que tout le monde dégage : les camions, les camionnettes et tout. » On a dit aux revendeurs : « On va se battre pour ne pas construire l'immeuble. » Cela a été un combat pendant un an ou un an et demi. On a eu gain de cause finalement puisque l'État a fini par ne pas nous imposer la construction d'un immeuble. Justement je me suis battu en disant : « Je ne suis pas redevable d'une délibération qui a été prise par une municipalité qui n'est pas la mienne. » Je me suis battu pour avoir un parking et on est arrivés à conserver, comme vous le souhaitez, un parking à la Carte Postale et nous avons dit à tous ces camions et camionnettes : « Sortez de la place Louis Blanc. Allez vous mettre à la Carte Postale. » Voilà l'explication. Elle est simple.

Laurent.

**M. JÉRÔME :**

Non mais Monsieur le Maire, Madame DRIQUEZ dit que la place Louis Blanc est sinistrée et qu'il ne reste plus que sept forains. C'est faux. Je peux vous dire que sur la place Louis Blanc, il y a vingt-cinq forains qui sont enregistrés, qui paient à l'année, avec huit forains qui sont des passagers titulaires. Ce matin, vous êtes passée : il n'y en a peut-être qu'une dizaine, mais selon les jours où vous passez, le marché, la place Louis Blanc est pleine. Vous pouvez venir avec moi et puis on peut vous le démontrer. Il n'y a pas eu, au niveau des forains de la place Louis Blanc, une désertification à ce niveau-là.

**M. FALCO :**

Mais elle passera un peu plus souvent sur la place Louis Blanc.

**M. JÉRÔME :**

Après, le forain comme on a sur le marché, à l'heure actuelle, normalement il doit être là au moins quatre fois par semaine. Mais c'est vrai qu'on a la problématique des gens qui viennent travailler ou pas. C'est que par moments, ils ne doivent pas en avoir besoin ou alors ils ne supportent pas le froid ou la pluie. Mais il y a toujours, sur la place Louis Blanc, vingt-cinq forains qui sont enregistrés et je peux vous dire qu'au niveau du tourisme des croisiéristes, c'est un des sites qui est le plus cité par les croisiéristes.

**M. FALCO :**

C'est vrai : vous avez raison. Moi, je regrette l'esprit des anciens revendeurs : Jeannine avec ses salades et bien d'autres. C'est comme cela. Ils ne regardaient pas la pluie, le vent, le temps. Ils y étaient du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ils travaillaient jusqu'à tard le matin. C'est vrai que le marché a changé, mais il change de partout hélas ! Ce n'est pas le même état d'esprit.

Vous avez la parole, Madame.

**Mme DRIQUEZ :**

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Simplement pour répondre à Monsieur JÉRÔME, je comprends. Je le crois s'il le dit. Je le respecte. Simplement, s'il y a des forains qui viennent de manière homéopathique, à ce moment-là, pourquoi ne pas ouvrir la porte à des forains qui sont peut-être plus motivés, qui vont braver le froid et la pluie ? En sachant que franchement à Toulon le froid et la pluie, enfin on a plutôt du soleil. Donc, c'est dommage de geler des places qui finalement ne sont pas utilisées ou qui ne sont utilisées que trois ou quatre fois par an. C'est dommage.

**M. JÉRÔME :**

D'abord, dans le règlement, la place est gelée parce que la personne paie son emplacement à l'année. Il y a une liste de forains passagers prioritaires qui sont là pour les remplacer quand ils ne sont pas là. On a une commission avec le responsable des forains qui est là et après c'est en fonction de la demande. Encore faut-il qu'il y ait des demandes importantes pour venir sur un marché avec des produits qui sont intéressants, mais on ne refuse personne.

**M. FALCO :**

Je mets aux voix la délibération n° 13.2.01. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 13.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**13.2.02**

**Exonération des redevances des commerçants impactés par les grands travaux de voiries**

**M. FALCO :**

Laurent, la délibération n° 13.2.02.

**M. JÉRÔME :**

Il s'agit d'exonérer des redevances des commerçants qui ont été impactés par les grands travaux de voirie qu'on a eus sur différents secteurs : le Pont-du-Las, le boulevard de Strasbourg.

**M. FALCO :**

Vous avez dit qu'on ne faisait pas de travaux de voirie. Rues Corneille, Berthelot, Molière, boulevards de Strasbourg, XV<sup>e</sup> Corps, on va essayer d'écouter les commerçants et essayer de les aider. Ils ont été impactés par des grands travaux routiers et donc ils sont pénalisés.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 13.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## JEUNESSE

Rapporteur : Madame Valérie MONDONE,  
15<sup>e</sup> Adjoint au Maire

15.1.01

**Autorisation de signer les conventions de partenariat avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Var et le responsable du SESSAD Geist 83 (inclusion des enfants porteurs de handicap)**

**M. FALCO** :

Madame MONDONE.

**Mme MONDONE** :

Merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre des actions qui sont menées pour les enfants porteurs de handicap et leur inclusion, nous avons déjà, pendant le temps scolaire...

**M. FALCO** :

Je ne vous déstabilise pas quand même ?

**Mme MONDONE** :

Non, pas du tout ! Cela va bien se passer.

**M. FALCO** :

Allez-y.

**Mme MONDONE** :

Je ne sais plus où j'en suis. Alors, le gryère... Non, non, je plaisante ! Justement j'étais préparée et conditionnée.

Nous menons déjà plusieurs actions pendant le temps scolaire. Nous continuerons bien entendu à envoyer des animateurs pour l'école Dominique Mille qui assure des activités pour ces jeunes enfants porteurs de handicap et nous avons décidé d'étoffer cette offre. Nous allons donc établir une convention avec le SESSAD pour les petits trisomiques, le Geist 83, et également pour l'hôpital de jour de Sainte-Musse où nos animateurs vont intervenir hebdomadairement, et nous avons conclu avec Monsieur CHARRIEZ, le DASEN, l'inspecteur académique et ces structures une convention.

**M. FALCO :**

C'est très important. Vous savez, on rentre dans une période où c'est la fête des enfants. Hélas ! malheureusement, il y a des familles qui subissent ce problème-là avec des enfants qui ont des handicaps très lourds.

Effectivement, tous ensemble, que ce soit les personnels soignants, les éducateurs et la Ville avec ses moyens qu'elle peut mettre à disposition de ces enfants, c'est vraiment une bonne chose que d'intensifier les aides à ces enfants.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 15.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **ÉVÉNEMENTIEL**

**Rapporteur : Monsieur Jérôme NAVARRO,  
17<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**17.1.01**

**Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Le Port des Créateurs » et autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs initiale 2018**

**M. FALCO :**

Le suivant est retiré parce que c'est un dossier qui concernait la Métropole et pas la Ville.

**L'article 17.1.01 EST RETIRÉ**

-O-



## **CONDITION ANIMALE**

**Rapporteur : Madame Christine PAGANI - BEZY,  
20<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**20.2.01**

**Attribution d'une subvention de fonctionnement à la S.P.A (Société Protectrice des Animaux)**

**M. FALCO :**

On passe à la condition animale et je passe la parole à Madame PAGANI-BEZY Christine.

**Mme PAGANI-BEZY :**

Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération pour...

**M. FALCO :**

Pardon Madame LEBEDEL ?

**Mme LAVALETTE :**

Non, c'est Madame LAVALETTE moi !

**M. FALCO :**

Madame LAVALETTE, pardon !

**Mme LAVALETTE :**

Je vous déstabilise donc !

J'étais déçue parce que j'avais préparé quelque chose pour celle d'avant. En plus, décousu pour décousu...

**M. FALCO :**

C'est une erreur.

**Mme LAVALETTE :**

Mais oui !

**M. FALCO** :

C'est un dossier qui est dévolu à la Métropole. Les finances de la Ville ne sont pas concernées.

**Mme LAVALETTE** :

Non mais décousu pour décousu, je voulais féliciter tout le monde d'avoir survécu à 2001. Cela avait vraiment l'air d'être une période terrible ! Madame VERDERY, je ne sais pas comment vous avez survécu aux Conseils Municipaux !

Et de deux, je voulais revenir en deux secondes sur un tout petit peu de mauvaise foi de votre part malgré l'esprit de Noël, Monsieur le Maire : on n'a jamais dit que les fonctionnaires étaient trop payés. Ce qu'on a dit, c'était eu égard à la page 1. Il y avait 330 euros, 330 agents pardon qui avaient été transférés, ce qui faisait à peu près une baisse de 10 % du personnel et donc on regrettait de ne pas trouver cette baisse de 10 % dans les dépenses de personnel. À aucun moment, nous n'avons dit que les gens étaient trop payés.

Merci beaucoup.

**M. FALCO** :

Très bien ! Joyeux Noël Madame LAVALETTE !

Vas-y, Christine.

Vous voyez que je vous laisse la parole.

**Mme PAGANI-BEZY** :

Oui, merci.

Il s'agit donc d'attribuer une subvention complémentaire, d'un montant de 1 700 euros, à la SPA dans le cadre de ses actions de sensibilisation, mais également dans le cadre de ses actions pour la stérilisation des chats errants dans nos quartiers.

**M. FALCO** :

C'est très important.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 20.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **URBANISME**

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,  
21<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

### **21.1.01**

**Remboursement à l'Architecte Conseil de la Ville de Toulon, de son inscription et de sa cotisation à l'Ordre des Architectes**

**M. FALCO :**

Mohamed.

**M. MAHALI :**

Oui, merci Monsieur le Maire.

La Ville de Toulon a la chance de compter dans ses effectifs la présence d'un architecte-conseil et par cette délibération on vous demande tout simplement de nous autoriser à régler sa cotisation à l'Ordre des Architectes.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 21.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

### **21.1.02**

**Prorogation de délais dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoires 2016-2018 et attribution de subventions**

**M. FALCO :**

La suivante, Mohamed.

**M. MAHALI :**

Oui, une délibération classique en la matière. Il s'agit d'une prorogation de délais dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoires pour la période 2016-2018, car quelques copropriétés tardent à nous transmettre tout simplement des devis de travaux ou alors une copropriété ne veut pas faire appel justement à un maître d'œuvre.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 21.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **ÉLECTIONS-RECENSEMENTS**

**Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,  
Conseiller municipal délégué**

**38.3.01**

**Dispositions financières concernant le recensement de la population  
2019**

**M. FALCO :**

Monsieur MORENO.

**M. MORENO :**

Oui, merci Monsieur le Maire.

Par cette délibération, nous votons les conditions de rémunération des agents recenseurs pour la campagne qui aura lieu du 17 janvier au 23 février 2019.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 38.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **GESTION DU PATRIMOINE - FONCIER**

**Rapporteur : Madame Audrey PASQUALI – CERNY,  
Conseillère municipale déléguée**

### **39.1.01**

**Signature des actes portant cession par la Ville de TOULON à Madame Anne TURINI d'un emplacement de parking situé au parking des Riaux à TOULON**

**M. FALCO :**

Madame PASQUALI-CERNY, notre future jeune maman qui est déjà maman d'ailleurs.

**Mme PASQUALI-CERNY :**

Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit d'autoriser la vente d'un emplacement de parking, dans le parking des Riaux, au prix de 15 000 euros.

**M. FALCO :**

C'est le prix des Domaines.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 39.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

### **39.1.02**

**Signature des actes portant cession par la Ville de TOULON à Monsieur Philippe VIARD d'un box fermé situé au parking des Riaux à TOULON**

**Mme PASQUALI-CERNY :**

Dans le prolongement, il s'agit également d'autoriser la vente d'un box fermé au parking des Riaux, cette fois-ci au prix de 17 000 euros.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 39.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

### 39.1.03

**Signature des actes portant cession par la Ville de TOULON à la SCI 2V représentée par Monsieur Christophe VIARD de 6 emplacements de parking situés au parking des Riaux à TOULON**

**Mme PASQUALI-CERNY :**

Également dans cette délibération, il s'agit d'autoriser la vente de 6 emplacements de parking au parking des Riaux.

**M. FALCO :**

Au prix de 15 000 euros chacun.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 39.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

### 39.1.04

**Autorisation de signer le protocole transactionnel à intervenir entre la Ville de TOULON et la SARL « AD CLIM 83 », représentée par son Gérant, Monsieur Thierry ADAOUST**

**M. FALCO :**

Vous poursuivez.

**Mme PASQUALI-CERNY :**

Oui.

Enfin, dans la dernière délibération, il s'agit d'autoriser la signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville et la société « AD CLIM 83 ». Il s'agit d'indemniser cette société dans le cadre de la résiliation d'un bail commercial qui est intervenue en raison de la démolition d'un immeuble dans le centre de Saint-Jean-du-Var et qui s'inscrit dans un projet de restructuration de ce quartier.

**M. FALCO :**

Bien sûr, on assume !

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 39.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **QUESTION ORALE**

**Rapporteur : Madame Viviane DRIQUEZ,  
Conseillère municipale**

**M. FALCO :**

Mes chers collègues, ce n'est pas terminé, car il y a une demande de question orale et comme c'est la règle, je vais passer la parole à Madame DRIQUEZ, sachant qu'on appliquera la règle. Vous le savez très bien : je réponds à la question orale, il n'y a pas de débat après.

Madame DRIQUEZ, vous avez la parole.

**Mme DRIQUEZ :**

Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'autant que j'avais sollicité le délai. Je ne sais pas si j'étais vraiment dans les délais, mais en tout cas vous avez accepté ma question.

**M. FALCO :**

Ce n'est pas grave.

**Mme DRIQUEZ :**

Et je vous en remercie.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir... Ça, c'est déjà fait.

Je souhaite vous proposer de mettre en place un cahier de doléances et de propositions en mairie de Toulon, à l'instar de nombreuses villes de France. Cet espace officiel de démocratie participative serait à mon sens un signe fort lancé à l'encontre de nos concitoyens en cette période tourmentée qui a vu l'expression d'une souffrance sociale où de nombreux administrés éprouvent le besoin d'être écoutés et entendus par les instances dirigeantes. Les propositions émanant des Toulonnaises et des Toulonnais ne pourront qu'enrichir notre réflexion sur la ville et tout le monde en sortira grandi. Pour donner une légitimité et un respect à l'expression de nos concitoyens, ouvrons des cahiers de doléances à Toulon. Je vous remercie, Monsieur le Maire, par avance. Merci, mes chers collègues.

**M. FALCO :**

Madame, la récupération politique n'est pas une politique citoyenne. Vous me demandez, je reprends vos mots, un espace de démocratie participative. Madame, je suis convaincu de la pertinence de la démocratie participative. Mais il y a diverses manières de faire, comme vous dites, de la démocratie participative. Il y a la manière de le faire et de grâce ne transformons pas ce beau concept en exercice de pure démagogie.



Écouter, entendre nos administrés, les faire participer, nous le faisons régulièrement tout au long de l'année sans bondir sur les opportunités du moment. Depuis quinze ans, une à deux fois par semaine, nous participons collectivement, à leur demande, aux réunions de quartier (45 réunions par an), réunions auxquelles vous n'avez, Madame, jamais participé. Vous n'avez jamais participé à ces réunions. Vous étiez aussi, Madame, absente, par exemple, le 23 octobre dernier à la réunion du CIL de votre quartier de Sainte-Musse. C'est dommage parce que cette assemblée générale importante a été l'occasion d'échanges citoyens de qualité dans un contexte que l'on sait particulier. Par contre, Madame, j'ai noté que vous étiez bien présente et en bonne place lors d'une autre manifestation où cette fois on nous avait fait savoir que les institutions n'étaient pas les bienvenues.

Une à deux fois par semaine, la Ville organise aussi des réunions techniques sur le terrain. Là encore, lors de ces rencontres, les Toulonnais ont toute latitude de faire connaître à mes élus qui sont sur le terrain leurs doléances. De plus, deux fois par mois, le mardi, mes élus font des permanences de quartier dans les mairies annexes pour écouter les doléances de nos concitoyens qui sont également reçus en mairie dans les divers services avec des élus en charge des dossiers évoqués à chaque fois que nécessaire. C'est aussi cela, l'échange citoyen.

Vous voyez, Madame, qu'à travers les échanges que nous avons sur le terrain avec des Toulonnaises et des Toulonnais, c'est au quotidien que nous écoutons leurs doléances. Nous n'attendons pas une opportunité médiatique pour aller à leur rencontre.

L'idée du cahier de doléances, c'est une idée des gilets jaunes qui sont une partie de nos concitoyens mécontents des décisions gouvernementales et qui expriment leur colère et leur désapprobation vis-à-vis du Président de la République.

Les maires de France, comme tous ces Français, sont aussi en colère. Ils ne veulent pas servir de faire-valoir au Président de la République. Si le maire, à travers un cahier de doléances, dans ces périodes, est au centre de cette colère, il en deviendra très rapidement, dans l'esprit de ses concitoyens, comptable et responsable. Or, ce n'est pas son rôle. Un maire administre sa commune. Il n'a pas à répondre à la gestion gouvernementale. D'ailleurs, les gilets jaunes m'ont fait savoir clairement qu'ils n'acceptaient aucune récupération politicienne.

Madame DRIQUEZ, ils nous ont demandé une salle – nous avons répondu à leur demande – pour se réunir et pour recevoir, eux, sur un cahier de doléances, qu'ils ont ouvert et qu'ils ouvrent régulièrement en permanence, les remarques des citoyens toulonnais qui souhaitent le faire. Ils n'ont pas attendu pour cela votre initiative de récupération de leurs idées.

Croyez-moi, Madame : la réflexion des Toulonnais enrichit chaque jour notre action municipale. Les Toulonnais et les Toulonnaises nous feront d'ailleurs savoir dans quelque temps leur opinion sur le sujet.

Allez, en étant sportif, Madame, à travers votre proposition, je dirais tout simplement dans un match que vous êtes hors-jeu.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. FALCO :

Merci. La séance est levée. Joyeux Noël à tous et à toutes !

— *La séance est levée à 11H09* —

---oooOOOooo---